

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.61 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



CHAMBRES D'AGRICULTURE : Attention, faites-vous inscrire à votre Mairie, avant le 20 avril, sur les listes électorales pour les Chambres d'Agriculture. Rappelons que les femmes, chefs d'exploitation agricole, sont aussi électorales.

A RENNES se tiendra, du 28 avril au 6 mai 1934 la 13^e Foire Internationale.

SEMAINE DE TOURS : La 14^e Foire-Exposition (Agriculture, Foire aux Vins de Touraine, Matériel agricole, Commerce, Beaux Arts, etc.) aura lieu du 6 au 13 mai 1934.

VINS DE PORTO : A la suite des négociations engagées entre le Portugal et la France, les vins de Porto seront admis chez nous jusqu'à concurrence de 145.000 hectolitres et devront titrer au moins 18° d'alcool acquis et 2° Baumé et être accompagnés de titres de transports et de certificats d'origine.

TRISTE COMMERCE ! — Nous achetons à l'étranger 90.000 tonnes de bananes sur les 130.000 que nous consommons ; nous achetons au Brésil, qui, lui, ne nous achète presque rien, 120.000 tonnes de café sur les 140.000 que nous importons. Nous achetons plus d'un milliard de coton à l'Amérique et à l'Égypte, alors qu'une meilleure organisation permettrait à nos colonies d'en produire et de nous en envoyer.

ANIMAUX POLONAIS : Les dispositions de l'arrêté du 6 décembre 1932 sont rapportées en ce qui concerne les bovins provenant de Pologne. L'importation de ces derniers est donc interdite chez nous... Mais l'importation des chevaux et moutons demeure entière.

PAS DE MARGARINE ! — Un décret du ministre de l'Agriculture d'Italie défend l'emploi de la margarine pour usage alimentaire. La mesure en question entre dans le cadre de la politique du Gouvernement italien en faveur de la production agricole contre la concurrence des produits succédanés.

EN SUISSE, le Dr Laur estime que les mesures prises par le gouvernement ont permis aux agriculteurs de ce pays de réaliser les plus hauts prix du monde pour le blé (36 francs-or, soit 180 francs-papier) et des prix très élevés pour le lait (18 centimes-or, soit 90 centimes-papier le litre) et pour le porc (1,50 à 1,60 or, soit 7,5 à 8 francs-papier le kilo vif).

L'avenir de la terre sera ce que vous le ferez, vous les jeunes. Travaillez donc sans relâche, pour acquérir une valeur professionnelle, morale et sociale de premier ordre.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec tristesse la mort, à un âge avancé, du Vicomte Henry de Maquillé, administrateur et l'un des derniers survivants de la fondation du Syndicat Central des Agriculteurs.

M. de Maquillé fut toujours un des fidèles des réunions de nos Conseils. Sa connaissance des choses de l'Agriculture nous était très précieuse, elle se traduisait pour nous par des avis éclairés.

Sa qualité d'avoir été un des premiers membres de notre Chambre syndicale nous faisait, pour l'administration de notre Association, profiter de sa traditionnelle expérience.

Habitant la plus grande partie de l'année en sa propriété de Nozay, il était au courant de tous les besoins et nécessités de la Terre.

Avec le vénérable défunt disparaît un des survivants, désormais rarissimes, de l'héroïque phalange des zouaves pontificaux.

Nous prions les familles de Maquillé, de Noël et de Le Minsier d'accepter l'expression de notre douloureuse sympathie.

L'Engraissement à la prairie

Généralement on engraisse à la prairie des bœufs faits, c'est-à-dire des bœufs de cinq ans ayant terminé toute leur croissance. De préférence on choisit les animaux à la peau souple, au poil soyeux et lustré, près de terre, bien massifs, aux formes cubiques et régulières. L'animal ne devra pas être décharné, mais au contraire présenter un manèment facile à l'ischion ou au carré et au contre-cœur. Un animal, décharné qui, avec cet état de misère, a le poil mort, est trop souvent un animal qui fera mauvaise fin. En outre, les premiers kilos de viande coûtent toujours très cher lorsqu'il s'agit de « décaler » un animal qui n'a que la peau sur les os.

Les vaches qui ne sont pas trop défilées par la maternité et ne sont pas trop vieilles fournissent d'excellents sujets d'engraissement à la prairie.

Lorsque les gros bœufs ont fini leur engraissement et qu'il reste encore de l'herbe en fin de saison, c'est alors que se pratique utilement l'engraissement des vaches ou des génisses et taureaux qui n'ont pas besoin d'une herbe aussi dense que les gros bœufs, ni d'être poussés à un même degré d'engraissement, lorsque des bœufs.

Dans certaines régions de Flandre et de Normandie, on pratique sinon l'engraissement complet, du moins une bonne mise en viande dans les prairies artificielles. On choisit à cet effet des tréfilères ou des luzernes, ou encore des champs de sainfoin. Mais ce système, s'il offre quelques avantages, présente par contre de notables inconvénients. D'abord il faut que les légumineuses soient fortes et à leur première coupe, ce qui rend la météorisation du bétail très à craindre ; en outre, le bétail s'il est en liberté, détruit avec ses pieds et saiti une grande partie du fourrage qui devient inutilisable.

L'engraissement à la prairie, dans les « embouches », comme on dit en certains pays, ne donne de rapides et excellents résultats que là où l'on rencontre de bons fonds de prairie, sur des sols riches et frais provenant généralement de la décomposition des alluvions jurassiques et des argiles des lias. C'est dans cette situation géologique que nous rencontrons les prés d'embouche réputés du Nivernais, du Charolais, de la vallée d'Auge. Mais il en existe ailleurs que dans ces régions d'élevage privilégiées ; la bonne prairie naturelle n'est pas rare en France. En prairie médiocre, on pourra engraisser des animaux, mais l'engraissement durera beaucoup plus longtemps et il sera nécessaire de donner aux animaux en herbage un supplément de foin ou de tourteaux, ce qui augmente considérablement le prix de revient de l'engraissement.

En principe, entre le choix de l'animal dont nous avons parlé, l'engraissement à la prairie pour être vraiment lucratif doit être rapide et même ne doit pas dépasser cent jours.

Au point de vue de sa constitution, le tapis des prairies d'embouche doit être très dense et très « coulé » ; l'herbe y sera plutôt courte et dominée de légumineuses. Pour conserver toute sa valeur, non seulement au point de vue de sa richesse botanique, mais surtout au point de vue de son assèchement, une prairie d'embouche ne sera jamais soumise à la fauche. Elle subira de ce fait une dépréciation sérieuse et il faudrait plusieurs années pour la remettre au point. Mais aussi il importe de ne pas laisser pousser que les bonnes herbes et de faire sans relâche la chasse aux mauvaises ; à plus forte raison aux herbes nuisibles, par un sarclage continu.

Une autre condition essentielle d'un bon engraissement, c'est que les animaux trouvent toujours de l'eau à leur portée. Même sur des prairies desséchées, le bétail peut ainsi s'entretenir en état satisfaisant.

L'ombrage est également indispensable pour que les animaux puissent se reposer sans être tourmentés par les mouches et fatigués par la chaleur. Il est donc de bonne pratique de réserver quelques bouquets d'arbres où l'animal ira au surplus se gratter, ce qui est pour lui un besoin quand il demeure en per-

manence à la prairie. Aux hangars en planche, nous préférons les boquets d'arbres et les haies vives garnies de chênes ou de frênes, c'est bien plus hygiénique.

De toutes les clôtures, c'est également à la haie vive que nous donnons la préférence ; elle est d'un entretien facile et économique ; elle repose l'œil et surtout ne présente aucun danger. Cependant il est souvent nécessaire de couper une vaste prairie en plusieurs enclos ; dans ce cas, malgré ses inconvénients, le fil de fer est la seule clôture pratique et économique, puisqu'il la fait mobile.

Les prés à embouche doivent être éloignés des chemins fréquentés, parce que, pour un engraissement régulier et progressif, les animaux ont besoin d'un repos absolu qui leur permet de digérer et de ruminer normalement. Pour ce même motif, il faut éviter de mêler aux bœufs de jeunes sujets turbulents ou d'autres animaux agités ; si même il se rencontre dans le troupeau un sujet taquin, il faut l'éloigner.

Lorsqu'on place dans un enclos déjà occupé par des bœufs de nouveaux arrivants, il est rare qu'il n'y ait pas entre les nouveaux et les anciens une querelle qui, généralement, se termine vite, mais qu'il faut cependant surveiller pour intervenir si besoin était. D'ailleurs, un bon « emboucheur » visite toujours ses bœufs au moins deux fois par jour ; il les examine tous, les uns après les autres, se rend compte de leur état de santé, de la marche progressive de leur engraissement, de la quantité d'herbe dont ils peuvent utilement disposer.

On ne doit jamais surcharger son herbage ; il vaut toujours mieux avoir trop d'herbe que d'en manquer. La force alimentaire des herbages est assez variable, dans le Charolais, on engraisse deux bœufs par hectare ou trois bœufs de 700 kilos par deux hectares ; en Nivernais, on compte de 800 à 900 kilos par hectare ; dans le Pays d'Auge, sur les herbages de première qualité, 35 ares suffisent pour engraisser un bœuf de 800 kilos, alors que 40 ares sont nécessaires pour l'engraissement d'un bœuf de 600 kilos, sur un herbage de seconde qualité.

Théoriquement, un bœuf à l'embouche doit consommer dans les 24 heures, une quantité d'herbe correspondant à 3 % de son poids vif. Quant à son augmentation, elle ne devrait pas être inférieure, pour une période de trois mois, à 20 % de son poids vif initial, soit 800 grammes par jour environ pour un bœuf de 600 kilos.

Jean D'ARNAUDS,
Professeur d'Agriculture.

Le nouveau Régime des Carburants

POUR MOTEURS FIXES
A USAGE AGRICOLE

Il y a exonération totale de la nouvelle taxe de 2 fr. 50. Pour l'obtenir, il faut remettre au fournisseur une demande écrite, datée et signée, mentionnant nom et adresse du demandeur ainsi que les qualités et nature de l'emploi réservé au combustible. La lettre doit comporter, en outre, l'engagement d'affecter les produits à l'emploi indiqué. A noter enfin que cette essence ne se trouvera que chez quelques intermédiaires, ceux qui auront un dépôt, sous régime de la vente aux usagers non passibles de l'impôt.

POUR TRACTEURS
ET MOTOCULTEURS

1^o Une réduction de 1 fr. 25 sur la nouvelle taxe est accordée pour les essences et carburants employés par tracteurs agricoles et motoculteurs.

Pour l'obtenir, il faut faire une déclaration à la recette buraliste. Avec le récépissé de cette déclaration, on se présente au contrôleur des contributions indirectes qui délivre un carnet à souches au cultivateur intéressé. Ce dernier pourra alors obtenir, à tarif réduit de l'essence, en donnant à son fournisseur une feuille de son carnet à souche portant date, quantité et signature.

AUJOURD'HUI 6 PAGES : Les Palmiers

de l'Exposition Internationale d'Aviculture ;
de nos Concours des Vins, Eaux-de-Vie, et du Meilleur Cidre.

Un Brin de Causette...

— Aimez-vous les bêtes ?
— Si c'est oui, vous êtes un gars au bon cœur, un homme qu'a du sentiment, qu'a sûrement soin itou de sa femme et de sa belle mère... Si c'est non, tant pis, vous êtes point un homme de cœur et c'est là qu'a point de cœur, l'est qu'un egoïste, quasiment pu dur que la semelle de mes souliers.

Y a du monde qui comprennent point qu'on peut s'attacher à un quadrupède comme à une personne et qui se foutent, par exemple, de ceusses qui braient après la mort de leur chat ou de leur chien.

Perqu'aller décliner ces gens qui font de mal à personne et qu'ont ben le droit de s'attacher à qui qu'ils aiment. Et pis d'abord ces bêtises là sont ben plus intelligentes qu'on croit ; y en a qui rendent des grands services et qui tiennent compagnie : Service, amour et fidélité, v'la ben des qualités qu'on trouve point toujours chez les humains, mais qu'on rencontre chez Médor, le compagnon de l'homme.

Qui c'est qu'a dit : Le chien est plus meilleur que l'homme, parce que l'homme ne donne qu'une partie de son cœur, alors que le chien le donne tout entier ! — Et la femme direz-vous ?... M'est avis que sous ce rapport elle est plus tendre que nous. Je lisais dernièrement, dans une gazette, que pour sauver son jeune chien, qu'allait être écrabouillé par un automobile, une cultivatrice Mme Durand avait été heurtée par la machine, qui lui avait fracturée la jambe.

Combien de cas de dévouement qu'on pourrait citer, en revanche, chez les animaux qui nous sont familiers et tout bien attachés. Ren de plus juste que de les pleurer un coup qui sont morts, mais ben sûr fallant point exagérer comme y en a.

J'en eu l'occasion, y a quelques années, de visiter avec des amis, à Asnières, près de la capitale, un superbe cimetière pour chiens — des tombes de luxe ben entendu ! On fait payer 2 francs pour entrer là-dedans, mais ça valait ben les quarante sous, ren que pour le coup d'œil. Vous voyez du monde qui viennent, avec des airs d'enterrement, apporter des fleurs sur la tombe de leurs pauvres toutous. Et pis de ça, de là, c'est des inscriptions comme celle-ci que j'en souviens : « Plus je connais les chiens, moins j'aime les hommes ! »

Pour sûr c'était point flatteur pour nous... On m'disait même qu'il avait un Américain qu'avait fait à son chien, un berger allemand, un cercueil en acajou et qu'avant de le mettre dedans, l'avait fait à sa maison une vraie chapelle ardente avec des bougies et des fleurs. C'te brave berger était quèque part dans ce cimetière d'Asnières, ouguse son maître venait méditer sur sa tombe, en maudissant les grastitudes des humains.

Le pus rigolo à visiter c'est le côté des chats, avec leur drôles épitaphes, même qu'à des tombes de perroquets — parfaitement Mesdames ! — ouguse on pouvons lire : « Au petit Coco à sa Mère » ou ben « Je n'entendrais plus ta voix mon chéri... »

Quand c'est que j'avais desais que ça valait ben quarante sous pour visiter c'te cimetière ! Même qu'en a qu'achètent 1.500 francs une concession à perpétuité pour y enterrer leur « meilleur ami » — leur chien, leur matou ou leurs percheres.

Dame, par chez nous, on faisait point tant de chichis pour enterrer les bêtes ; on leur fait point des cercueils en acajou, avec des « Regrets Eternels » gravés d'ssus le marbre... mais ça n'empêche point de les aimer tout-même et d'avoir deux sous d'achagrin un coup qui sont morts.

maître jannot

Concours Culturels EN 1934

L'Office Agricole Départemental décernera en 1934 des prix aux meilleurs cultures des cantons d'AGRE-VEUILLE, BOUAYE, CLISSON, LE LOROUX - BOTTEBEAU, VALLET, VERTOU.

Le Concours est ouvert aux propriétaires-exploitants, fermiers et métayers.

Les lauréats des concours culturels, de primes d'honneur, de prix de spécialités institués par le Ministère de l'Agriculture en 1928, dans le département de la Loire-Inférieure, ne seront pas admis à concourir.

Les agriculteurs qui ont obtenu des prix aux Concours de l'Office institué en 1927 pourront se présenter à nouveau ; toutefois, ils ne seront susceptibles d'être récompensés en 1934 qu'à la condition de mériter un classement supérieur à celui de 1927.

Une première série de prix sera attribuée aux exploitations de 20 hectares et au-dessus, et une seconde série aux exploitations de moins de 20 hectares.

Outre les prix culturels réservés à l'ensemble de l'exploitation, il pourra être attribué des prix de spécialités : culture du blé, sélection du bétail, amélioration des semences, bonne tenue des étables, aménagement des fumiers et installation de fosses à purin, matériel perfectionné, création de vignobles et vergers, etc., aux concurrents non classés pour des prix culturels mais néanmoins méritants pour des parties importantes de leurs exploitations.

Une Commission de visite des fermes procédera à l'inspection entre le 15 juin et le 14 juillet.

N. B. — Les Agriculteurs désirant concourir devront en aviser par lettre l'Office Agricole Départemental, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, avant le 15 mai, dernier délai.

L'Office leur fera connaître les conditions du concours et leur enverra un questionnaire à remplir et à lui retourner dans la quinzaine.

LA JOURNÉE DU MUSCADET AU PALLET

C'est vers une réussite complète que s'oriente la Journée du Muscadet au Pallet, le dimanche 22 avril courant.

Les éminents conférenciers qui ont bien voulu répondre à l'invitation des organisateurs trouveront un auditoire intéressé dans nos parlementaires, les personnalités de l'Agriculture et du commerce, et les nombreux délégués des organisations viticoles du département, qui ont accepté d'assister à cette manifestation.

L'Union Viticole du canton de Vallet, la municipalité du Pallet, sont donc très heureuses de voir inviter ici tous les vignerons du Pays Nantais à venir entendre :

Le rapport très documenté de M. Mahot, conseiller d'arrondissement, maire de La Chapelle-Heulin, sur l'utilité de la contribution du viticulteur dans la défense du Muscadet.

La très intéressante conférence de M. Bachel, ingénieur agronome, directeur des services agricoles du Loire-et-Cher, sur l'organisation professionnelle des viticulteurs.

La causerie de notre ami Constant Lecomte, conseiller du Commerce Extérieur, vice-président de l'Union des Producteurs de Muscadet, sur « La Propagande en faveur du Muscadet ».

La deuxième partie de la réunion sera consacrée à l'étude des différents problèmes qui seront susceptibles de donner un essor encore plus grand à notre Muscadet.

Les organisateurs souhaitent de tout cœur voir s'ouvrir une discussion entre les différents groupements intéressés, assurés qu'il en jaillira une collaboration nouvelle, capable du meilleur effet.

Ayant invité les représentants du Commerce des Vins, des Hôtels, des Restaurateurs et des Cafetiers, ils comptent qu'il leur apparaîtra encore plus clairement que leurs intérêts sont solidaires de ceux des producteurs.

La séance de travail terminée, un banquet rassemblera un grand nombre de viticulteurs autour d'une table où la bonne chère ne cédera en rien à la goût si propre à notre Muscadet.

La Laiterie à la ferme

Une vache laitière ne se dépayse pas sans perdre de ses qualités productives, à moins qu'elle ne retrouve des conditions climatiques analogues à celles de son pays d'origine. On est un peu revenu de cette tendance et ce n'est plus guère que pour améliorer la race locale par le croisement et la sélection que l'on se procure quelques sujets d'élevage des races laitières étrangères en renom.

C'est déjà un des progrès qui évite bien des mécomptes.

D'autres expériences ont prouvé qu'on ne doit faire travailler qu'exceptionnellement les vaches laitières et qu'en tout cas, on ne doit exiger d'elles qu'un service très modéré si l'on ne veut pas provoquer des troubles graves dans la lactation.

Enfin, si l'on n'a pas encore réalisé le dernier mot de cette propriété méticuleuse qui caractérise les étables et les laiteries anglaises et surtout hollandaises, nos installations ont bien changé d'aspect.

Aucun produit n'est plus altérable que le lait ; chacun s'en est si bien convaincu qu'il est superflu de recommander aujourd'hui l'extrême propreté des récipients, des mains du vacher ou de la vachère et des pis de la vache.

Dans les grandes exploitations, la traite se pratique mécaniquement et à l'abri de l'air. Mais le procédé, assez goûté, n'est pas encore très répandu et la traite à la main reste le procédé usuel.

Une précaution est à prendre, surtout par les chateaux, lorsque les vaches, agacées par les piqures chassant les mouches à coups de queue et font tomber dans le lait qu'on leur tire des poussières de boue et de fumier pour le moins malpropres. On sait qu'en Hollande on tient, suspendue en l'air par un système ingénieux, la queue des vaches pour éviter à ce danger. En Amérique, on a imaginé un procédé plus simple et plus pratique : on immobilise la queue de la vache, pendant la traite, au moyen d'une corde que l'on dispose à la croupe, qui forme anneau et à laquelle est suspendu un poids assez lourd, du plomb ou un morceau de chaîne.

Ces questions de propreté qui s'agitent autour du pot au lait ont un intérêt capital pour la pureté du lait et sa conservation.

Il faut tenir compte aussi qu'il y a des différences dans la richesse du lait suivant le nombre des traites de la journée et, dans la même traite, suivant le premier ou le dernier lait tiré. Si vous traitez la vache trois fois par jour, vous aurez à quantité égale de lait, plus de beurre que si vous la traitez seulement deux fois. C'est le lait du soir qui est le plus riche, celui de midi qui l'est le moins. Il faut arriver aux trois traites par jour, traire quatre fois serait encore préférable, mais ce serait peut-être provoquer un trouble dans le régime alimentaire.

Grâce à l'usage des écrémeuses centrifuges, machines très faciles à manier, on peut aujourd'hui extraire d'un lait fraîchement trait une crème excellente et du beurre de grande qualité. C'est un progrès des plus appréciables et dont il serait bon de voir toutes les laiteries profiter. Malheureusement, l'écrémeuse centrifuge n'est encore guère employée que dans les grandes exploitations et, en particulier, dans les beurrieres coopératives ou dans les fromageries coopératives.

Les écrémeuses laissent une masse considérable de liquide ordinaire ou de petit-lait. On utilise de trois manières : pour l'alimentation de l'homme, pour celle du bétail et pour certains usages industriels.

Quelques laiteries tirent du petit-lait la caséine pure et la livrent à l'industrie qui l'emploie pour remplacer la gélatine dans la fabrication de la pâte à papier et de la colle des ébénistes, ou pour le collage des vins ou encore pour les enduits de plafonds. La caséine entre aussi dans la composition des matières d'imitation de l'ivoire, de la corne, du celluloid.

On obtient la caséine pure en coagulant le petit-lait par l'acide chlorhydrique, en lavant le caillé plusieurs fois, en le pressant et puis, après l'avoir émietté, en le desséchant à l'étuve. On obtient ainsi une matière pulvérulente d'une conserva-

tion peu difficile. On a compté que cent litres de petit-lait donnaient trois kilos cinq cents de caséine.

Les grandes beurrieres coopératives comme celles des Charentes et du Poitou, ne fabriquent pas de fromages — ce n'est que dans les établissements en petite société qu'on fait à la fois le beurre et le fromage — elles utilisent leur petit-lait pour l'entretien des grandes porcheries.

Si le petit-lait a une valeur importante pour l'élevage des porcs, il est aussi d'une grande utilité pour l'engraissement des veaux.

Au point de vue de l'alimentation humaine, le petit-lait se consomme tel quel, ou il sert à fabriquer, comme en Franche-Comté, une sorte de fromage assez estimé dans la contrée sous nom de cancoillotte et l'entretien de grandes porcheries.

Dans le Jura et dans les Alpes on produit, avec le petit-lait, un fromage à pâte molle, bien connu sous le nom de tome et d'un usage très répandu.

LONDINIERES,
Professeur d'Agriculture.



Le Magnifique Effort de nos Aviculteurs

Notre 8^e Exposition internationale d'Aviculture s'est déroulée dans le vaste cadre du Champ de Mars, à Nantes, du 5 au 8 avril, et a remporté un légitime succès. Plus de 2.000 animaux y étaient exposés, avec une prédominance de lapins et pigeons. Il y avait des lots de sujets remarquables, tant en races de poules étrangères, qu'en races françaises, en races d'utilité et d'agrément, et ceci est tout à l'honneur de nos éleveurs. Encore une fois, par cette brillante manifestation, notre Exposition de Nantes s'est classée en tête de nos grandes Expositions de province.

Nous publions ci-dessous la liste des heureux lauréats et tenons à remercier les membres du jury de la tâche délicate qu'ils ont bien voulu assumer. Félicitons aussi tous les organisateurs du Concours, parmi lesquels : M. Launey, le sympathique président de la « Société Avicole de l'Ouest » et du « Syndicat des Aviculteurs de la région nantaise » ;

M. Robin, l'actif et très dévoué secrétaire général ; Mlle Mercier, MM. Pineau et Cussonneau, vice-présidents de la Société ; MM. Obligi, Plessis, Simon ; Mmes Seignerier et Leblat ; Commandant Ayme, MM. Grimonprez, Cussonneau, Binet, Verger, Mourcoz, Levaux et l'air, membres du Conseil de la Société.

Nous ne décrivons pas l'Exposition, chacun ayant pu admirer tout à son aise les magnifiques sujets.

Le jeudi soir, pour clôturer cette première journée, un banquet fort bien servi fut donné dans les salons de la Duchesse-Anne.

Au tour de M. Launey, président, se trouvaient M. Linyer, sénateur de la Loire-Inférieure ; M. de Verbizier, chef de cabinet de M. Mathivet, et les membres du Comité, M. le comte de l'Escaie, président d'honneur ; Pineau, Cussonneau, Mlle Mercier, vice-présidents ; MM. Robin, Obligi et Plessis, secrétaires ; Mme Launey, commandant Ayme, fondateur du Syndicat des Aviculteurs ; Cliron, Verger, Madant, l'abbé Gillet, etc.

Au dessert, M. Launey, en termes choisis, remercia les officiels, ses collaborateurs et invités, et constata qu'à l'exposition de cette année il y avait plus d'animaux, mais que la Société ne devait pas s'arrêter là, et pour que le succès s'accroisse, il sollicita du Conseil général une plus large subvention, digne de notre Exposition.

M. Plessis donna lecture du palmarès, et M. Robin annonça que la dernière promotion du Mérite Agricole avait fait chevalier M. Launey, président de la Société. Puis il offrit à Mme Launey une fort belle gerbe de fleurs, aux vifs applaudissements de toute l'assistance.

R. FAIVRE.

LE PALMARÈS DE L'AVICULTURE

POULES

RACES FRANÇAISES

Boudan. — 1^{er} prix (poules) et 2^e prix (coqs), M. Paqueret-Lépine.
Faverolles. — 1^{er} prix (parquets), Mme Robin; 2^e prix (parquets), Mme Joyau; 2^e prix (coqs), M. Gondou; 1^{er} prix (poules), Mme Clem. Grandcourt; 2^e prix (poules), M. Goploud.
Bresse Noire. — 1^{er} prix (parquets), M. Larcher; 2^e prix (parquets), M. Rimbart; 1^{er} prix (coqs) et 2^e prix (coqs), M. Larcher; 1^{er} prix (poules), Mme Clem. Grandcourt; 2^e prix, M. Larcher.
Bresse Blanche. — 1^{er} prix (parquets), Mme Pinaud, qui remporte également les premiers prix en coqs et poules.
Bresse Grise. — 1^{er} prix (parquets), Mme Pinaud; 1^{er} et 2^e prix (coqs), Mme Pinaud; 1^{er} prix (poules), M. Gondou; 2^e prix, Mme Pinaud.
Gâtinais. — 1^{er} prix (parquets), Mme Spork; 2^e prix, M. de Cevins; 1^{er} et 2^e prix (coqs), Mme Spork; 1^{er} prix (coquelets), Mme Leuillie; 1^{er} et 2^e prix (poules), Mme Spork; 1^{er} et 2^e prix (poulettes), M. Rouque.
Cocou de Rennes. — 1^{er} prix (poules), Dr. Ramé.
Geline de Touraine. — 1^{er} prix (parquets), Mme Joyau.
Janzé. — 1^{er} prix (coqs), M. Nague; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Nague.
Choisille Dorée. — 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Hocheron.
Noire du Berry. — 1^{er} prix (coqs, coquelets, poules, poulettes), Mme Clem. Grandcourt.

RACES ÉTRANGÈRES

Cochinchinoise. — 1^{er} prix (coqs), Mme Bodinier-Poché, qui remporte également le premier prix en poules.
Brahma. — 1^{er} prix (coqs), M. Agaisse; 2^e prix (poules), M. Agaisse.
Langshan. — 1^{er} prix des parquets et coquelets, M. Jannou.
Malines Coucou. — 1^{er} prix (poules), M. Debonne.
Orpington Noire. — 1^{er} prix des coqs, coquelets, poules, Mme Bodinier-Poché.
Orpington Blanche. — 1^{er} prix (coqs, parquets, poules), M. Gondou.
Australop. — 1^{er} prix (parquets), M. Mary; 1^{er} prix (coquelets), M. Mary et M. Richard; 2^e prix (coquelets), M. Mary; 1^{er} prix (poules), M. Mary; 1^{er} et 2^e prix (poulettes), M. Mary; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Richard.
Sussex. — 1^{er} prix (parquets), M. Le Baut.
Sussex Speckled. — 1^{er} prix (coqs), M. de l'Écluse.
Rhode Island. — 2^e prix (parquets), M. de l'Écluse; 2^e prix (coquelets), M. de l'Écluse.
Wyandotte Blanche. — 1^{er} prix (parquets), M. Arbon; 2^e prix (parquets), Mme Joyau; 1^{er} prix (coqs), M. Arbon; 2^e prix (coqs), M. Arbon; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Arbon; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Arbon.
Plymouth Rock. — 1^{er} prix (parquets), M. Chéné-Durand; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Chéné-Durand; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Chéné-Durand.
Grands Combattants Indiens. — 1^{er} prix (coqs), M. de la Pissonnais; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. de la Pissonnais.
Leghorn Blanc Américain. — 1^{er} prix (parquets), 1^{er} et 2^e prix (coqs), 1^{er} et 2^e prix (poules), Mme Tessé.
Leghorn Doré. — 1^{er} prix (parquets), M. Gondou; 1^{er} et 2^e prix (coqs), Mme Bodinier-Poché; 2^e prix (coqs), M. Gondou; 1^{er} et 2^e prix (poules), Mme Bodinier-Poché; 1^{er} et 2^e prix (poulettes), Mme Bodinier-Poché.
Barnevelders. — 1^{er} prix (parquets, coquelets, poules), M. Mary, qui remporte également le 2^e prix en poules.
Hollandais. — 1^{er} prix (parquets), Mme Spork; 1^{er} et 2^e prix (coqs et poules), M. Degorce.
Hambourg Pailleté. — 1^{er} prix (parquets), M. Brossard; 1^{er} et 2^e prix (coqs et poules), M. Agaisse.
Hambourg Crayonné Doré. — 1^{er} prix (parquets, coqs et poules), M. Hurault.
Brackel Argenté. — 1^{er} et 2^e prix (parquets, coquelets et poulettes), Mme Tobin.
Nègre sole. — 1^{er} prix (parquets et poules), M. Agaisse; 2^e prix (coqs), M. Agaisse.

RACES NAINES

Sebright doré. — 1^{er} prix (coqs), M. Agaisse; 1^{er} prix (poules), M. Oblig.
Java Noir. — 2^e prix (coqs et poules), M. Danjou.
Wyandotte Naine Blanche. — 1^{er} prix (coqs et poules), M. Gondou.
Wyandotte Naine Perdreux. — 1^{er} prix (parquets et poulettes) et 2^e prix (coqs), Mme Bodinier-Poché.
Combattant Nain. — 1^{er} prix (parquets, coqs et poules), M. Agaisse.
Nagasaki. — 1^{er} et 2^e prix (coqs), M. Ripoche; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Agaisse; 2^e prix, M. Ripoche.
Sabot Nain. — 1^{er} prix (coqs), Mme Bodinier-Poché; 2^e prix, M. Agaisse; 1^{er} et 2^e prix (poules), M. Agaisse.
Sabot Maille. — 2^e prix (coqs) et 1^{er} prix (poules), M. Agaisse.
Frisé Nain Blanc. — 1^{er} prix (parquets), M. Paqueret-Lépine.
Barbaries. — 1^{er} prix (parquets, coqs et poules), M. Robin Roger.

PIGEONS

PIGEONS DE RAPPORT

Mondains Unicolores. — Deux 1^{er} prix (parquets), Mme Bodinier-Poché; 1^{er} prix (mâles), M. Châtellier; 2^e prix, Mme Bodinier-Poché; 1^{er} et 2^e prix (femelles), Mme Bodinier-Poché; 2^e prix, M. Queson.
Mondains Blancs tachés. — 2^e prix (parquets), M. Plessis; 1^{er} prix (mâles), comtesse Amfreville; 2^e prix, M. Plessis; 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Plessis; 2^e prix (mâles), comtesse Amfreville.
Mondains Plaqués. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles), M. Plessis; 2^e prix (mâles), M. Plessis; 2^e prix (femelles), comtesse Amfreville.

Le moment est venu, pour vous, d'acheter les Engrais Composés St-Gobain.

LAPINS

LAPINS 1^{er} GROUPE

Mondains Multicolores. — 1^{er} prix (mâles), M. Luché; 2^e prix, M. Queson; 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Plessis; 2^e prix, Mme Robin.
Mondains Pattus. — 1^{er} prix (mâles et femelles), comtesse Amfreville; 2^e prix (mâles), Mme Bodinier-Poché.
Cauchois à Bavette Maille Rouge. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Danjou.
Cauchois Maille Jaune. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Sottobanca Noir. — 1^{er} prix (femelles), 2^e prix (mâles), M. Bézag.
Giers Agathe. — 1^{er} prix (femelles), M. Bézag.
Carneau Rouge Zain. — 1^{er} prix (parquets), M. Clavier; 1^{er} et 2^e prix (mâles), M. de l'Écluse; 2^e prix (femelles), D' Ramé.
Lynx Polonoise Vol Blanc. — 1^{er} prix (mâles), D' Ramé; 2^e prix, M. Agaisse.
Lynx Polonoise. — D' Ramé.
Lynx Polonoise (autres variétés). — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Strassers. — 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles), Docteur Ramé.
Romain bleu. — 1^{er} prix (mâles et femelles), Docteur Ramé.
Romain fauve. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Danjou.
Romain rouge. — 1^{er} prix (mâles), M. Danjou.
Romain chamois. — 1^{er} prix (mâles), Docteur Ramé; 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Danjou.
Romain noir. — 1^{er} prix (mâles et femelles), Docteur Ramé.
Montauban blanc. — 1^{er} prix (parquets), M. Mannant; 1^{er} et 2^e prix (mâles), M. Agaisse; 2^e et 3^e prix, M. Boucaud; 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Danjou.
Montauban, autres couleurs. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.

PIGEONS DE FANTAISIE

Bagadai noir et blanc. — 1^{er} prix (femelles), M. Bézag.
Boulant hollandais papillotté. — 1^{er} prix (femelles) et 2^e prix (mâles), M. Danjou.
Boulant hollandais rouge. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Danjou.
Boulant hollandais meut. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Danjou; 2^e prix (mâles), M. Danjou.
Boulant Hollekrupper écailé. — 1^{er} prix (mâles et femelles) et 2^e prix (mâles), M. Danjou.
Boulant Bohème. — 1^{er} prix (femelles), M. Danjou.
Cravaté Tansien noir. — 1^{er} prix (parquets), M. Agaisse; 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles), M. Danjou.
Cravaté Tansien divers (Macot). — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Danjou.
Cravaté Tansien bleu. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles), M. Agaisse; 2^e prix (mâles), M. Meignan.
Satin barré. — 1^{er} et 2^e prix (parquets et mâles), M. Agaisse.
Frisé Milanais blanc. — 1^{er} prix (femelles), M. Agaisse.
Frisé Hongrois bleu. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Frisé Hongrois rouge. — 1^{er} prix (parquets et femelles), M. Agaisse.
Cappin blanc. — 2^e prix (femelles), M. Agaisse.
Cappin rouge. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Cogitillé hollandais. — 1^{er} prix (mâles), M. Nallet.
Cogitillé allemand. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Queue paon blanc. — 1^{er} prix (mâles), M. Agaisse.
Queue paon noir. — 2^e prix (mâles), M. Agaisse.
Queue paon chamois. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Queue paon fauve. — 2^e prix (mâles) et 1^{er} prix (femelles), M. Agaisse.
Queue paon bleu. — 1^{er} prix (mâles), M. Agaisse.
Bouvenil Arkangel. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles) et 2^e prix (parquets), M. Mannant; 2^e prix (mâles), M. Agaisse.
Suisse. — 1^{er} prix (mâles), M. Agaisse.
Pie-noir, ancien type. — 2^e prix (mâles et femelles), M. Danjou.
Pie-noir type moderne. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Pie-rouge ancien type. — 1^{er} prix (femelles), M. Danjou.
Culbutant français papillotté. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. de Jourdan; 2^e prix (mâles), M. de Jourdan; 2^e prix (femelles), M. Agaisse.
Culbutant français noir. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. de Jourdan.
Culbutant anglais rouge. — 2^e prix (mâles), M. de Jourdan; 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Danjou, et 2^e prix (mâles), M. de Jourdan.
Poule maltais blanc. — 2^e prix (mâles) et 1^{er} prix (femelles), M. Agaisse.
Poule maltais bleu. — 1^{er} prix (femelles), M. Largeau.
Poule maltais noir. — 1^{er} prix (mâles), M. Largeau; 1^{er} et 2^e prix (femelles), M. Largeau.
Gazzi bleu barré acajou. — 1^{er} prix (mâles), M. Agaisse.
Satinettes. — 1^{er} prix (mâles), M. Nallet.
Hurlées inverses rouges. — 1^{er} prix (parquets, mâles, femelles), M. Atténhofer.
Haut volant français. — 1^{er} prix (femelles), M. Agaisse.
Schietti. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Alouette de Cohourg. — 1^{er} prix (mâles et femelles), D' Ramé; 2^e prix (mâles), D' Ramé.
Voyageurs. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles), M. Varin; 2^e prix (parquets, mâles et femelles), M. Varin.
Brésiliens. — 1^{er} prix (mâles et femelles), M. Agaisse.

LAPINS 2^e GROUPE

Hollandais noir. — 1^{er} prix (mâles), Mme Bodinier-Poché.
Argenté anglais foncé. — 1^{er} prix (parquets), 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles), Mme Aubry.
Argenté anglais crème. — 1^{er} et 2^e prix (parquets), 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles), Mme Aubry.
Chinchilla. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles), Mme Yon.
Noir et feu. — 1^{er} prix (mâles et femelles), Mme Botta.
Polonais. — 1^{er} prix (mâles et femelles), D' Ramé.
Zibeline. — 1^{er} prix (mâles), Mlle Mercier.
Chester. — 1^{er} prix (parquets), Mme Pinaud; 1^{er} et 2^e prix (mâles), Mme Yon.
Blanc Rex. — 1^{er} prix (mâles et femelles), Mme Spork; 2^e prix (mâles), marquise de Bridieu; 2^e prix (femelles), M. Richard.
Blanc Vendée Rex. — 1^{er} et 2^e prix (mâles), Mme Aubry.
Chinchilla Rex. — 1^{er} et 2^e prix (femelles), Mlle Mercier.
Bien Rex. — 1^{er} prix (femelles), Mme Pinaud.
Bien Beveren Rex. — 1^{er} prix (mâles jeunes, femelles jeunes), Mme Robin.
Bien Vienne Rex. — 1^{er} prix (femelles), marquise de Bridieu.
Lynx Rex Clair. — 1^{er} prix (mâles et femelles), marquise de Bridieu.
Loutre Rex. — 1^{er} prix (mâles et femelles), Mme Pinaud.
Gris perle de Hau. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles) et 2^e prix (femelles), M. Jumeau-Lemoine.

PARQUETS

PARQUETS INDUSTRIELS

Leghorn blanche. — 1^{er} prix, Mme Laurey; 2^e prix, Elev. Trémisnière.
Gâtinais. — 2^e prix, M. de Cevins.
Nantaises. — 2^e prix, M. Levaux.
Wyandotte. — 2^e prix, M. Levaux.
Bresse blanche. — 1^{er} prix, Mme Pinaud.
Canards nantais. — 2^e prix, M. Grollier.

OISEAUX DE VOLIÈRE

Ont obtenu des premiers et deuxièmes prix : MM. Beutier, Mellin, Joachim, Blin, Agaisse, Millet, Richard.
Pour vos plantes sarclées, vos prochaines cultures fourragères : un bon conseil.
PHOSAMO, L'ENGRAIS QU'IL VOUS FAUT

OIES

Toulouze sans bavettes. — 1^{er} prix (parquets), Mme Voillet.
Blanche du Poitou. — 1^{er} et 2^e prix (mâles), Mlle Binet; 1^{er} et 2^e prix (femelles), Mme Voillet.
Frisée du Danube. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles), M. Agaisse.

PINTADES

Grisée. — 1^{er} prix (parquets), M. De-laugère; 2^e prix (parquets mâles et femelles), M. Agaisse; 2^e prix (mâles et femelles), M. Agaisse.
Blanches. — 1^{er} et 2^e prix (mâles et femelles), Elev. de Curzay.

CANARDS

Rouen clair. — 1^{er} prix (mâles et femelles), Mme Bodinier-Poché.
Pékin. — 1^{er} et 2^e prix (mâles), Elev. de Curzay; 2^e prix (femelles), Elev. de Curzay.
Couveur indien fauve. — 1^{er} prix (parquets, mâles et femelles), M. Agaisse.
Kaki Campbell. — 1^{er} et 2^e prix (mâles), Mme Voillet.
Barbarie. — 1^{er} et 2^e prix (parquets et femelles), M. Marsault.
Nantais. — 1^{er} et 2^e prix (parquets, mâles et femelles), M. Grollier.

DINDONS

Blanc. — 1^{er} et 2^e prix (mâles), Mme Bery; 1^{er} et 2^e prix (femelles), Elev. de Curzay.
Rouge des Ardennes. — 1^{er} et 2^e prix (mâles), M. Agaisse; 2^e prix (femelles), M. Agaisse.

SELS DE POTASSE D'ALSACE

Nous informons nos lecteurs que le Camion-Exposition des Sels de potasse d'Alsace stationnera dans les communes suivantes, aux lieux et dates ci-après :
Le 17 avril, à Fresnay-en-Retz, à 20 heures (heure légale), salle de la Mairie.
Le 18 avril, à Arthon-en-Retz, à 20 heures (heure légale), salle de la Mairie.
Le 19 avril, à Saint-Père-en-Retz, à 20 heures (heure légale), salle des fêtes.
Le Camion-Exposition pourra être visité à partir de 10 h. 30 (heure légale). Une conférence sur les engrais et la crise agricole sera faite à 20 heures (heure légale), par M. Valentin, ingénieur agronome, directeur du Bureau d'études sur les engrais, à Angers.
Cette conférence sera suivie de projections cinématographiques sonores et parlantes, sur des sujets agricoles.

TOURNEE DE PROPAGANDE de l'A. F. E. A. DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

L'Association Française des Exportations Agricoles fera une série de conférences aux lieux et dates ci-après :

Nantes, du 14 au 16 avril, à l'occasion de la Foire et des Journées du Lait.
Le Loroux-Bottereau, mardi 17 avril. Haute-Goulaine, mercredi 18 avril. Vertou, jeudi 19 avril.
Clisson (foire), vendredi 20 avril. Bouaye, samedi 21 avril.
Carquefou (9 heures), dimanche 22 avril : La Chapelle-sur-Erdre (16 heures) : Héric.
Nort (foire), lundi 23 avril. Saint-Etienne-de-Montluc (foire), mardi 24 avril.
Blain, mercredi 25 avril. Campbon, jeudi 26 avril.
Savenay (foire), vendredi 27 avril. Donges, samedi 28 avril.
Montoir (9 heures), dimanche 29 avril : L'Immaculée (10 heures) : Guérande.
Pentecôte (marché), lundi 30 avril.

Ces conférences, qui seront faites par M. Larroque, ingénieur agricole, auront lieu à 8 heures du soir (heure légale).

SELS DE POTASSE D'ALSACE

Nous informons nos lecteurs que le Camion-Exposition des Sels de potasse d'Alsace stationnera dans les communes suivantes, aux lieux et dates ci-après :
Le 17 avril, à Fresnay-en-Retz, à 20 heures (heure légale), salle de la Mairie.
Le 18 avril, à Arthon-en-Retz, à 20 heures (heure légale), salle de la Mairie.
Le 19 avril, à Saint-Père-en-Retz, à 20 heures (heure légale), salle des fêtes.
Le Camion-Exposition pourra être visité à partir de 10 h. 30 (heure légale). Une conférence sur les engrais et la crise agricole sera faite à 20 heures (heure légale), par M. Valentin, ingénieur agronome, directeur du Bureau d'études sur les engrais, à Angers.
Cette conférence sera suivie de projections cinématographiques sonores et parlantes, sur des sujets agricoles.

Pour régulariser augmenter, améliorer la production de nos Pommiers

Poursuivies depuis cinq ans, les démonstrations organisées par les Chemins de fer de l'Etat ont porté sur 25.000 pommiers répartis dans plus de 140 vergers et dans 12 départements différents. Comme l'ont souligné les rapports présentés aux Congrès de Caen, Dinan et Paris, ces démonstrations ont établi :

- 1^o Que les traitements d'hiver de printemps protègent efficacement le pommier contre ses nombreux parasites;
 - 2^o Que ces traitements rapportent beaucoup plus qu'ils ne coûtent;
 - 3^o Qu'ils permettent d'obtenir des fruits tous les ans;
 - 4^o Que ces fruits, mieux nourris et plus sains, se conservent plus longtemps et donnent un cidre meilleur;
 - 5^o Que ces résultats sont d'autant plus complets qu'il reste moins de vergers non traités;
 - 6^o Que ces traitements constituent le seul moyen de sauver les 5 milliards de francs que représentent les 50 millions de pommiers existant dans nos régions de l'Ouest;
 - 7^o Que tous ceux : producteurs, courtiers, confiseurs, cidriers et distillateurs, qui tirent profit de la pomme ont intérêt à s'entendre pour organiser, avec méthode et économie, la généralisation rapide de ces traitements dans leur région;
 - 8^o Que doit être partout initié l'exemple du Comité Pomologique de Bretagne dont l'action ne se traduit pas seulement par des traitements faits à son compte, mais par la création de vergers d'études en vue de la distribution gratuite de greffons des variétés les plus méritantes et par des concours de vergers, de fruits sains, bien présentés, et de cidres réunissant les qualités précieuses dans la définition qu'en a donnée l'Association Nationale du Bon Cidre.
- En répandant ces vertes autour de soi, chacun de nous peut très utilement contribuer au relèvement si désirable de notre production arboricole. Plus que jamais, la crise nous en fait un devoir.

MON JARDIN L'AUBERGINE ET SA CULTURE

Cette très belle plante qui donne un bon légume — fruit pas assez connu dans le Midi et en Algérie, est annuelle et nous est venue de l'Inde, sa patrie d'origine.
Ce fruit se mange crû, étant crû il a un goût cotonneux, la saveur est âcre et peu agréable. On en mange beaucoup dans le Midi et en Algérie, et comme c'est un très bon légume qui mérite d'être plus connu, je me suis décidé à le rappeler à la mémoire des lecteurs de ce journal.
Voici quelques bonnes variétés :
Aubergine violette longue. — Fruit de 0,15 à 0,20 de long, plus renflé vers le bout que vers le calice, couleur violet noir lisse verni; variété tardive fertile.
Aubergine violette longue native. — Sous-variété de la première, sa précocité la fait préférer par les cultivateurs septentrionaux et ceux de l'Île-de-France.
Aubergine violette ronde. — Fruit très gros, court, à un violet foncé, plus foncé, plus terne; variété qui est très tardive.
Aubergine violette native. — Plante d'aspect court, ramifiée, à de nombreux fruits. Ils sont petits, ovales, violet foncé et étant très précoces elle se prête bien à la culture dans les régions septentrionales de la France.
La variété dite « Aubergine » rouge de Châteaufort, à la chair fine, productive, mais où la prise surtout dans le Midi.
L'aubergine est encore plus trépidante que la tomate, il faut l'entourer de toutes sortes de soins. Comme fumure, le professeur Zévaïev préconise pour un 3^e mètre carré, 1 hectare, pour les pays de grande production, une formule qu'on pourra réduire suivant ses besoins à l'échelle de son terrain.
Bon fumier de ferme... 40.000 Kilos
Nitrate de soude... 300 —
Chlorure de potassium... 200 —
Superphosphore... 400 —
Le premier et les deux derniers éléments répandus sur la terre sont enfouis par un labour profond lors de la préparation culturale du terrain. Le nitrate de soude, lui, selon l'usage, sera employé à faire démarquer la plante au début de sa végétation, on le sème dans des rainures placées à 0,15 des bords d'aubergines, la pluie ou les arrosages feront rapidement pénétrer l'engrais. Dans la zone de l'Île-de-France, on commence la culture par le semis de l'aubergine sur couche de fumier chaud en février-mars. Trois semaines après la levée, le plant est repiqué sur une nouvelle couche moins épaisse, dans une saison plus avancée, on laisse à l'étouffée durant la reprise et on arrose dès que cette dernière a eu lieu. La plantation a lieu vers le 15 mai, mais plus tard sur vases ou en pleine terre, en calculant qu'il faut compter quatre pieds par mètre carré, on augmente le bénéfice de la culture en utilisant les vides pour des cultures d'arrosables, salades et radis de printemps, on arrose graduellement, et au moment mai, on craint, on arrose entièrement le chassais. On peut aussi repiquer qu'un seul repiquage au bout de six semaines après le semis, on peut planter les variétés hâtives à la fin de mai, comme l'aubergine « native »; supprimer les tuteurs qui nuisent à la base de la tige; on guide deux branches par pied, on les pince après la floraison de façon à ne garder que six à huit fruits par pied, car ces fruits sont gros, et pour les avoir beaux, il faut forcément éliminer le nombre, il est bon de laisser pour finir les fruits et leurs tiges. On récolte ces fruits avant complète maturité, de la fin mai jusqu'au mois d'octobre.
Il n'y a que la tomate qui puisse égaler, pour son bon légume, n'est pas plus répandue, il n'est, en tous les cas, jamais trop tard pour en faire l'essai, pour comprendre à l'apprécier à sa juste valeur.
Les manuels de semences donnent la manière pour l'accommoder d'agréable façon.
G. DEHVAULT, Ingénieur horticulteur.

Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol. Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupes à droite et sont livrées avec 3 lames, franc de port, et une garantie de 1 an, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1934, derniers perfectionnements :

- Barre 1 m., att. à 1 cheval. 1.825 fr.
 - Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chœux ou lim... 1.900 »
 - Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux... 1.975 »
- Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 215, 225 ou 235 fr.

Autres marques et FAUCHEUSES A MOTEUR, nous consulter.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



- Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 cm, 2 versoirs, 1 soc de 175 cm à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 cm et 1 lame de 100 cm... 198 fr.
 - Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 cm, 2 socs triangulaires de 250 cm et 1 soc triangulaire de 300 cm à l'arrière (pour travaux de sarclage)... 193 fr.
 - Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 cm, 2 versoirs et 1 soc buteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage)... 216 fr.
- Remise aux adhérents et port de la facture gares grands réseaux.

Majoration de 10 fr. pour Manchons en bois.

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 9 Avril 1934

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.062	2.900	6 50	5 00	3 90	7 50	3 90	3 25	1 95	4 65
Vaches.....	1.198	1.000	6 50	4 50	3 70	7 90	3 90	2 47	1 85	5 05
Taureaux.....	585	570	4 90	4 40	3 80	5 60	2 95	2 25	1 00	3 47
Veaux.....	2.296	2.200	10 30	8 20	6 30	12 20	6 18	4 67	3 45	7 37
Moutons.....	12.025	11.900	16 00	12 60	10 50	17 00	8 00	5 80	4 62	8 50
Porcs.....	2.443	2.443	7 00	6 40	5 72	7 58	4 90	4 49	3 30	5 30

Du Jeudi 12 Avril 1934

Bœufs.....	1.264	1.180	6 50	5 00	3 90	7 50	3 90	2 75	1 95	4 65
Vaches.....	800	720	6 50	4 50	3 70	7 90	3 90	2 47	1 85	5 05
Taureaux.....	320	300	4 90	4 40	3 80	5 61	2 95	2 25	1 00	3 47
Veaux.....	2.044	1.950	9 80	7 70	5 80	11 70	5 88	4 38	3 20	7 02
Moutons.....	6.215	6.000	16 00	12 60	10 70	17 00	8 00	5 92	4 70	8 50
Porcs.....	1.913	1.913	6 72	6 14	4 58	7 44	4 70	4 30	3 20	5 30

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.581. — Maine-et-Loire, 235; Sarthe, 120; Mayenne, 170; Loire-Inférieure, 115; Indre-et-Loire, 75; Deux-Sèvres, 180; Vienne, 540; Vendée, 295. VEAUX : 2.296. — Maine-et-Loire, 100; Sarthe, 44; Mayenne, 30; Loire-Inférieure, 60; Indre-et-Loire, 75; MOUTONS : 12.025. — Vienne, 82; étrangers, 75. PORCS : 2.443. — Maine-et-Loire, 215; Sarthe, 150; Loire-Inférieure, 330; Indre-et-Loire, 60; Deux-Sèvres, 70; Vendée, 90.

L'Abatage du Bétail de boucherie par les Producteurs

L'écart assez élevé qui existe entre les cours du bétail sur pied des différentes espèces et celui de la viande vendue au détail a déterminé un certain nombre d'éleveurs à faire abattre leurs animaux pour en débiter la viande au public. Il est légalement impossible d'empêcher cette pratique, cependant certains règlements sont à observer.

Les prescriptions respectées par les détaillants pour la vente de la viande sont de deux ordres bien distincts selon qu'ils concernent la vérification sanitaire ou le point de vue fiscal.

1° **Contrôle de la salubrité.** — La vérification sanitaire des viandes de boucherie est devenue maintenant obligatoire partout. Pour mettre fin à des fraudes, de jour en jour plus audacieuses et plus nombreuses, la loi du 7 juillet 1933 (article 12) a prescrit en effet que les viandes fraîches destinées à la consommation publique ne peuvent être transportées et exposées en vente que si elles portent une estampille prouvant qu'elles ont été inspectées et reconnues saines par un inspecteur qualifié. L'arrêté préfectoral du 29 juillet 1926 avait déjà prescrit les mêmes obligations.

Ce contrôle s'exerce d'après les modalités suivantes, selon que les communes peuvent être ou non pourvues d'un service régulier d'inspection :

a) S'il existe un abattoir dans la localité, l'abatage de tous les animaux doit être effectué obligatoirement dans cet établissement où la viande est visitée par un vétérinaire inspecteur. La taxe imposable de ce fait est de 0 fr. 05 par kilo de viande nette.

b) Les communes dépourvues d'abattoir public, mais dans lesquelles existent des tueries particulières, possèdent comme les précédentes un service régulier d'inspection, seulement la visite des viandes y est généralement assurée par un préposé, qui estampille exclusivement les viandes provenant d'animaux normaux et normalement abattus. Les animaux qui présentent un caractère suspect soit avant, soit après l'abatage, sont visités par le vétérinaire lui-même. La taxe de vérification, dans un cas comme dans l'autre, est de 0 fr. 03 par kilo de viande nette. Il convient de préciser que dans les tueries particulières ne peuvent être abattus en principe que les animaux qui le sont pour le compte du propriétaire de la tuerie (arrêté préfectoral qui détermine les conditions d'exploitation de chaque tuerie).

c) Lorsqu'il s'agit d'animaux abattus en dehors des abattoirs et des tueries, la visite et l'estampillage des viandes doivent toujours être opérées par un vétérinaire, et aux frais du propriétaire. C'est le cas le plus fréquent pour les animaux abattus à la campagne.

2° **Prescriptions fiscales.** — La taxe fiscale d'abatage instituée par les lois des 13 juillet 1925 et 4 avril 1926, modifiée par l'article 17 de la loi du 7 juillet 1933, frappe en principe toutes les viandes d'animaux abattus en vue de la consommation publique, même quand ces animaux ont été élevés ou engraisés par le vendeur. Les taux de cette taxe sont les suivants, selon les catégories :

0,20 par kilo de poids vif pour le veau et le mouton ;

0,15 par kilo de poids vif pour le bœuf ;

0,10 par kilo de poids vif pour le cheval ;

0,25 par kilo de poids vif pour le porc.

Les assujettis doivent acquitter cette taxe entre les mains des agents des contributions indirectes, lors de leur plus proche passage dans la commune pour l'acquittement de la taxe sur le chiffre d'affaire. Il leur remet à cet effet une note écrite indiquant la date de l'abatage et le poids vif ou net de l'animal abattu. Le montant total de la taxe, calculé d'après les barèmes officiels, est également porté sur cette déclaration.

Toutefois, la viande des animaux abattus d'urgence pour cause de maladie ou d'accident est exonérée totalement de la taxe fiscale d'abatage, sur la production d'un certificat de salubrité émanant d'un vétérinaire, mais à la condition qu'aucune partie n'ait été livrée à un commerçant pour être vendue.

D'autre part, pour la viande du porc, qui fait souvent l'objet d'un abattage familial et de cession mutuelle entre particuliers, l'administration accorde également une exonération totale de cette taxe, mais seulement dans les conditions strictement définies par le communiqué suivant :

« Tout agriculteur ou herbager, et tout particulier éleveur, peut vendre accidentellement ses porcs au détail et emporter les morceaux à domicile si bon lui semble, pourvu que cette vente ne se renouvelle pas plus de quatre ou cinq fois dans l'année et que ces porcs soient bien le produit de l'élevage de la ferme. »

Dans tous les autres cas, notamment quand il s'agit de porcs achetés pour être sacrifiés ou d'animaux d'autres espèces, élevés ou non dans l'exploitation des vendeurs, la taxe d'abatage fiscale est exigible et il ne faut pas manquer d'aller l'acquiescer si l'on ne veut pas être imposé d'office à un taux plus élevé.

L'abatage d'un animal par le producteur en dehors d'un abattoir ou d'une tuerie entraîne la délivrance d'un certificat par le vétérinaire inspecteur, certificat qui doit être présenté aux agents du contrôle (gendarmes, gardes champêtres) sur le territoire de la commune où se débite la viande d'où la nécessité quand il s'agit d'un bœuf de ne pas disperser la carcasse de l'animal dans différentes directions.

J'ajouterai pour être complet que la patente ne saurait être imposable aux propriétaires détenant exclusivement des animaux élevés et engraisés par eux.

H. VARENE,

Directeur des Services Vétérinaires de Maine-et-Loire.

Pour conserver les Œufs

Il existe de très nombreux procédés pour la conservation des œufs, mais tous ces procédés reposent sur le même principe, qui consiste à empêcher l'accès de l'air extérieur sur l'œuf conservé. Nous nous bornerons aujourd'hui à rappeler les plus employés :

1° **Conservation par l'eau de chaux.** — Faire une bouillie claire en délayant 100 grammes de chaux vive aussi pure que possible dans un litre d'eau. Mettez les œufs dans un vase en verre ou en grès jusqu'aux deux tiers de la hauteur, remplissez le vase avec l'eau de chaux et boucher. Au bout de quinze jours de contact, les retirer et les ranger par couches successives dans une caisse sur un lit de cendres de bois non lessivées, le gros bout en bas en séparant chaque rangée d'œufs par la cendre de bois, et en plaçant la caisse dans un endroit frais et sec.

2° **Un autre mode de conservation par l'eau de chaux** consiste à laisser tremper constamment dans la bouillie précédente jusqu'à l'emploi, les œufs à conserver.

3° **Conservation par le silicate de potassium.** — Faire une solution de silicate de potassium en dissolvant un litre de silicate dans 9 litres d'eau ; ranger les œufs dans un récipient en verre ou en grès, le gros bout en bas ; puis ajouter la solution de silicate de façon à remplir exactement le récipient. Boucher pour forcer les œufs à rester dans le liquide.

Sur pommes de terre, PHOSAMO donne des tiges vigoureuses, des tubercules nombreux, réguliers et de bonne conservation. PHOSAMO, l'ENGRAIS QU'IL VOUS FAUT

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE VIANDE

LES OFFRES DE BESTIAUX ET DE VIANDES SUR LE MARCHÉ DE PARIS

L'exagération des offres sur le marché de Paris, signalée en janvier et appuyée par les relevés officiels, s'est poursuivie, sinon développée, en février.

Si l'on refait, pour les deux premiers mois de l'année, la comparaison, déjà faite pour janvier seul, la surabondance apparaît tout aussi nettement.

Voici, en effet, le nombre d'animaux vivants vendus sur le marché de la Villette, augmenté de celui des animaux introduits directement dans les abattoirs, pour cette période, depuis 1927.

Le nombre des bovins n'a été dépassé qu'en 1928 et, de peu, en 1929 ; il est supérieur de 46 % à celui de 1934.

Le nombre des veaux est de loin le plus élevé.

Voici les chiffres, en têtes :

	2 premiers mois	Gros bétail	Veaux
1934	77.225	53.066	49.988
1933	72.132	49.988	46.250
1932	63.302	46.250	43.098
1931	52.977	43.098	40.617
1930	75.701	49.617	46.172
1929	78.554	52.003	51.963
1928	80.599	51.963	51.963
1927	70.142	32.831	32.831

Aux Halles, les quantités de viande vendues sont presque aussi élevées pour le bœuf que pendant la liquidation du début de 1928 ; pour le veau, elles sont (comme pour les ventes sur pied) les plus élevées de beaucoup.

Voici les chiffres en kilogrammes de viande :

	2 premiers mois	Gros bétail	Veaux
1934	5.910.360	6.577.143	6.126.224
1933	5.339.161	6.126.224	5.830.819
1932	5.225.175	5.830.819	5.458.259
1931	4.526.707	5.458.259	5.022.633
1930	4.595.479	5.022.633	5.022.633
1929	5.602.827	5.022.633	5.022.633
1928	6.201.970	6.080.328	6.080.328
1927	4.612.098	5.316.245	5.316.245

Pour l'ensemble de ces approvisionnements, si l'on convertit en viande bovine, le total aurait atteint pour ces deux mois 42.300 tonnes environ contre 30.900 pour la même période de 1931 et 44.300 pour la même période de 1928 (maximum).

Ce rythme d'abatage, s'il est général, laisse entrevoir pour 1935 une réaction de hausse qui pourrait bien provoquer, comme en 1930, un nouvel excès contraire, plus indésirable encore à ce moment en raison de la situation économique générale.

A tous les égards, il est donc souhaitable qu'une adaptation de l'offre aux besoins puisse se produire sans tarder.

L'ALIMENTATION DE L'ARMÉE ET LA CONGÉLATION DES VIANDES FRANÇAISES.

La question de l'alimentation de l'armée en viande a été exposée à notre Assemblée générale, sous tous ses aspects.

L'A.G.P.V. a poursuivi, directement et avec l'appui du ministère de l'Agriculture, son action auprès des services de l'Intendance pour faire aboutir les revendications des producteurs en ce qui concerne la substitution des viandes métropolitaines et coloniales aux viandes congelées exotiques qui alimentent encore les stocks de l'Est et de la marine.

Le Directeur de l'Intendance avait écrit, en date du 7 mars, au secrétaire général de l'A.G.P.V., une lettre

dont ci-dessous les principaux passages :

« La répercussion sur le marché de la consommation de cette viande congelée exotique ne peut, semble-t-il, en raison de sa faible importance, exercer aucune influence notable sur la tenue des cours du marché français.

« Toutefois, conformément aux desirs que vous avez exprimés, je suis tout disposé à faire étudier par mes services :

1° La fourniture, au cours du 3^e trimestre 1934, de 100 tonnes de viande congelée française de bovins avec une certaine proportion de viande congelée de vache, à condition toutefois que les prix de cette fourniture soient en concordance avec ceux obtenus en viande exotique ;

2° Les modifications qui pourraient être introduites dans les modalités des expériences en cours à Paris, Lyon, 15^e et 17^e régions, pour permettre aux usines frigorifiques la congélation de bétail français en vue de sa fourniture ultérieure aux titulaires de marchés ;

3° La possibilité de limiter à 50 % la proportion maximum de viande fraîche de bœuf pouvant être exigée à l'avenir dans les marchés des corps de troupe.

« Je ne manquerai pas de vous faire connaître les décisions qui seront prises à la suite de ces études. »

De nouvelles démarches ont été faites depuis lors ; nous ne pourrions pas de tenir nos adhérents au courant de leur résultat.

M. Moussu a fait à l'Académie d'Agriculture, le 7 mars, une communication sur « la crise du bétail et la constitution de réserves de viandes ». Il a préconisé la constitution de réserves de viandes congelées métropolitaines et a souligné que l'époque de mévente actuelle lui paraissait particulièrement favorable à cette opération, étant donnée la surabondance des ressources.

Une organisation permanente pourrait être prévue, les producteurs garantissant eux-mêmes la conformité et la régularité des fournitures. M. Alfred Massé s'est associé aux conclusions de M. Moussu en ajoutant que les viandes congelées françaises ainsi stockées pourraient être utilisées ensuite non seulement pour la troupe mais aussi pour l'expédition en Afrique du Nord, par exemple, en remplacement de la viande congelée exotique.

LES QUESTIONS D'ELEVAGE A L'ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

La session de printemps de l'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture s'est tenue à Paris les 16 et 17 mars, à l'occasion du Concours général agricole.

Un rapport sur les marchés et abattoirs régionaux a été présenté par M. J. Aveline. A la suite de ce rapport, les vœux suivants ont été émis :

a) Pour les abattoirs :

« Considérant que l'idée de création d'abattoirs régionaux ne doit pas être abandonnée, malgré les essais malheureux qui se sont produits ;

1° Que soit recherchée la possibilité d'établir de petits abattoirs régionaux dans les centres de production, en ayant soin de s'entourer des considérations suivantes :

— approvisionnement régulier et suffisant ;

— mise de fonds très réduite ;

— direction compétente et indépendante ;

— débouché assuré et acheminement facile ;

2° Que soit facilité, par tous les moyens possibles, l'abatage particulier qui est appelé à régulariser le marché de détail de la viande. »

b) Pour les foires et marchés :

1° Que les foires inexistantes soient rayées des calendriers, qu'une publicité plus élargie soit faite pour celles qui sont encore suivies et que les dates bien exactes soient portées, en annonçant les jours de montre s'il en existe ;

2° Que les foires qui ont tendance à disparaître soient supprimées, regroupées avec d'autres, et fixées à une date et à une époque favorables à la vente des produits de la région ;

3° Que les municipalités abaissent les droits de place, d'octroi, de pesage ou autres, partout où ils sont prohibitifs ;

4° Que des marchés régionaux soient créés ou développés dans les centres d'élevage et d'engraissement, afin que les acheteurs puissent s'approvisionner facilement, ce qui décongestionnerait le marché de la Villette, toujours trop chargé et éviterait aussi le développement des maladies contagieuses. »

D'autre part, sur un exposé de M. Lavoine, président de l'A.G.P.V., le vœu suivant a été adopté à l'unanimité :

« L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, considérant :

— Que le contingentement du bétail et des viandes, aménagé progressivement selon les demandes des Chambres d'Agriculture et des Associations agricoles, a permis d'atténuer dans une certaine mesure la crise d'une extrême gravité qui sévit sur le marché du bétail en général ;

— Que malgré tout, à cause de l'abondance des arrivages de l'intérieur, causée par le besoin d'argent des producteurs et de la réduction du pouvoir d'achat du consommateur, qui ne peut souvent payer les prix élevés à la boucherie de détail, le bétail se vend à des cours de plus en plus dérisoires ;

— Demande instamment au Gouvernement de maintenir la politique indispensable au soutien de l'élevage français, dont le revenu dépasse celui de toutes les autres productions agricoles ;

— Insiste vivement pour que les importations de bovins et de viande de bœuf restent totalement interdites, en y comprenant le renouvellement des stocks de la défense nationale, soit faite uniquement en viandes françaises ou coloniales ;

— Réclame, à partir du 2^e trimestre de 1934 et jusqu'à nouvel ordre, la suppression des entrées de porcs, de viande de porc et de produits fabriqués à base de porc, la production française étant actuellement très suffisante pour les besoins nationaux ;

— Insiste à nouveau pour que les contingents d'importation de moutons de l'étranger soient réduits au strict minimum à partir du printemps pour permettre l'écoulement de la production française et algérienne. »

Pour détruire les TAUPES, "LA TAUPINASE DELBA"

Efficacité remarquable - Economie

Flacons 8 et 4 l. - Toutes Pharmacies

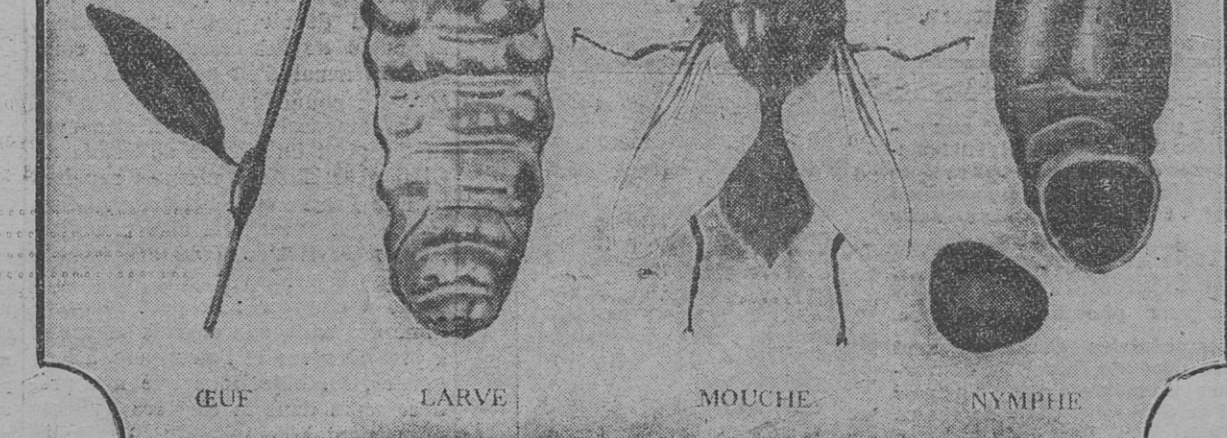
Eleveurs, lutez contre le Varron

Du mois de février au mois d'août, les bêtes bovines élevées à la prairie portent sur le dos des abcès suppuratifs désignés sous les noms de : tan, cestre, varron, etc. ; ces tumeurs sont produites par la larve d'une grosse mouche veine, jaunâtre, difficile à capturer : l'hyppodermie du bœuf.

Cette larve n'est pas inoffensive ; elle provoque les courées dites « de chaleur ». Le cuir varronné perd la plus grande partie de sa valeur ; c'est l'éleveur qui en fait les frais.

On peut enlever le varron à la main en pressant la base des tumeurs. Mais ce procédé applicable pour les larves isolées est impraticable pour les sujets couverts de pustules. Il faut alors appliquer une préparation parasiticide.

A cet effet, nous avons fait faire une pommade au paradichlorobenzène, très efficace, que nous pouvons livrer



à nos adhérents au prix de 5 francs la grande boîte, ou de 9 francs les deux boîtes. En vente aux Bureaux du Syndicat à Nantes. Une boîte de pommade peut servir au traitement de cinq bêtes environ.

N. B. — A partir de 1932, les bovins présentés dans les concours ne doivent plus être porteurs de varrons.

UN VERDICT PASSIONNANT

LES MEILLEURS VINS ET LES MEILLEURS CIDRES DE LOIRE-INFÉRIEURE

RÉCOLTE 1933

Le nouveau Concours des Vins et Eaux-de-Vie de la Loire-Inférieure et communes limitrophes, organisé par notre groupe de la Confédération des Vignerons, a remporté, jeudi dernier, à la Foire de Nantes, le succès que nous attendions. Le gros effectif des vins était constitué principalement par notre gai et fin Muscadet, orgueil du Pays Nantais, dont la réputation excellente grandit de jour en jour à travers la France tout entière et même au-delà des mers. Nous avions 100 exposants de Muscadet, contre 108 l'an dernier et 85 en 1932. Les inscriptions en Gros-Plant furent par contre inférieures à l'an dernier de 10 unités ; quant aux autres sections : Pinots et Vins rouges, nous avons eu 25 concurrents et 8 pour les Eaux-de-Vie.

A côté de notre Concours des Vins, nous avions voulu, cette année, organiser un premier Concours du Meilleur Cidre de la Loire-Inférieure, pour encourager et stimuler les producteurs de notre beau département. Dans les régions non viticoles du nord de la Loire, nos agriculteurs ont d'excellents cras de cidre — cidre qui pourrait être plus abondant et plus savoureux encore, si on prenait davantage soin des vergers, et si on améliorait les procédés de cidrification. Nos espoirs n'ont pas été vains et nos efforts ont été couronnés de succès, puisque 80 producteurs d'excellents cidres se sont mis en ligne pour ce premier Concours.

La tâche des Membres du Jury, tant pour les Vins que pour le Cidre, fut des plus difficiles et des plus laborieuses. Il fallut partager et classer méticuleusement une quantité de produits de choix... les meilleurs parmi les meilleurs !

Nos lecteurs trouveront ci-dessous les noms des heureux lauréats et les récompenses décernées, qui leur seront adressées un peu plus tard, par nos soins. Avant de les mettre à l'honneur, félicitons notre maître et ami M. Moreau, ingénieur agronome, directeur des Stations Oenologiques d'Angers et de Colmar, qui a bien voulu assumer cette tâche délicate de la présidence du jury ; puis M. Vinet, son adjoint à la Station d'Angers, dont tous nos adhérents ont pu apprécier les remarquables études et recherches viticoles et vinicoles ; M. de Camiran, président de la Confédération ; M. Mahot, maire de La Chapelle-Heulin, et tous les organisateurs de ces beaux Concours.

Remercions aussi les Membres du Jury pour la rude épreuve que nous leur avons fait subir... Après avoir été à la peine, il est juste qu'ils soient un peu à l'honneur. Voici donc leurs noms :

Membres du Jury

JURY DES VINS

Président : M. Moreau, ingénieur agronome, Angers ; Aubron, viticulteur, Angers ; Benneau Louis, propriétaire, Vertou ; Gauthier A., Hôtel des Colonies, Nantes ; Bordon, Café des Halles, Ancenis ; Caillet Léon, Verthuy, Monnières ; Bretonnière, à la Croix-Moriceau, La Haie-Fousaie ; Gauthier Alexandre, maire de Haute-Goulaine ; Bonnin Auguste, courtier en vins, Maisdon ; D. Boutin Maurice, Clisson ; Brosseau, rue de l'Héronnière, Nantes ; Guérin Pierre, Vallet ; Nollet, rue Kervégan, Nantes ; Verlynde, La Haie-Fousaie ; Barré Auguste, Beau-Soleil, Gorges ; Bossis-Giraudineau, Agent, Saint-Philbert-de-Grandlieu ; Jaumâtre Clément, vins, Saint-Mars-de-Coulais ; Meneux J. B., Le Mailloin, Le Loroux-Bottereau ; Chaquin, directeur des Services agricoles, Nantes ; Lecomte, viticulteur, Clisson ; Rondeau Marcel, La Verrerie, Vertou.

JURY DU CIDRE

Président : M. Vinet, ingénieur agronome, Angers ; Bernardin, La Turne, Blain ; Blais Alphonse, propriétaire à Saint-Vincent-des-Landes ; Garand, agent du Syndicat, au bourg, Vay ; Orhan François, agent du Syndicat, Sion-Les-Mines ; de Pontbriant, La Haie-Benou, Erbray ; Rocher Jean, propriétaire, Saint-Vincent-des-Landes ; Bangard père, boulevard du Bassin, Nort-sur-Erdre.

Le Palmarès

MUSCADET

MEDAILLES D'OR. — MM. Lussseau Pierre-Auguste, La Galissonnière, Le Pallet ; Caillet René, expert-géomètre, Monnières ; Huchet Jean, La Ramée, Vertou ; Dubois Paul, Les Brandières, La Haie-Fousaie ; Toublanc Etienne, Le Cellier ; Gesbron Joseph, aux Chabossières, Vallet ; Bonhomme Frédéric, au bourg, Gorges ; Fonteneau Francis, La Chapelle-Heulin ; Pellierin Henri, Le Loroux-Bottereau.

MEDAILLES D'ARGENT. — MM. Coulon Jean, La Grande-Haie, La Haie-Fousaie ; Barré Pierre, Vallet ; Perraud J., Saint-Géron ; Lussseau Pierre, Maire de Monnières ; Chénouard Pierre, au bourg, Gorges ; Girard Lucien, propriétaire, Maisdon ; Ganichaud Basile, propriétaire, Mouzillon ; Bahaud Donatien, propriétaire, La Chapelle-Heulin ; Docteur Pineau, Saint-Julien-de-Concel.

MEDAILLES D'OR. — MM. Cesbron Henri, Le Loroux-Bottereau.

MEDAILLE D'ARGENT. — MM. Petard J., Le Pré-Bastard, Le Loroux-Bottereau ; Ganichaud Julien, Mouzillon ; Baron des Lyons, Le Parc, Saint-Etienne-de-Corcoué.

MEDAILLE DE BRONZE. — MM. Jannin, rue des Forges, Le Loroux-Bottereau ; Bonneau Eugène, Le Loroux-Bottereau ; Bonneau Henri, Le Poyet, La Chapelle-Heulin.

MENTION D'HONNEUR. — M. de la Roche Saint-André, St-Colombin.

PINOTS

MEDAILLE D'OR. — M. Athimon Francis, Le Cellier.

MEDAILLE D'ARGENT. — MM. Branger-Guillet, Féverie, Maisdon ; Aubert Léandre, La Varenne (Maine-et-Loire).

MEDAILLE DE BRONZE. — M. Chon, bourg, St-Julien-de-Concelles.

MENTION D'HONNEUR. — M. Bourdin frères, Barbechat.

VIN ROUGE DE LA LOIRE

MEDAILLE DE BRONZE. — M. Goullaud Auguste, Mouzillon.

HYBRIDES ROUGES

MEDAILLE D'OR. — M. G. Goullaud Eug., St-Hilaire-de-Loulay (Vendée).

MEDAILLE D'ARGENT. — M. Barre Maximin, Machecoul.

HYBRIDE BLANC

MEDAILLE DE BRONZE. — M. Baudouin-Laurenceau, St-Sebastien.

Eaux-de-Vie

MEDAILLE D'OR. — Baron des Lyons, Le Parc, Saint-Etienne-de-Corcoué ; MM. Lecomte, prop., Clisson ; David Jean, expert, Oudon.

L'Application de la Loi sur le Blé

DU 17 MARS 1934

(Suite et fin) (1)

2° RECENSEMENT DES BLÉS DISPONIBLES ET DECLARATIONS DES EMBLAURES

Le recensement des emblavures et des blés disponibles, déjà prévu par les lois des 19 juillet et 28 décembre 1933, doit être, aux termes de la loi du 17 mars 1934, effectué avant le 31 mai prochain.

Il serait superflu d'insister sur l'importance primordiale de ce recensement dont les résultats conditionneront les mesures à prendre pour l'application rationnelle et efficace de la législation sur l'organisation et la défense du marché du blé. En particulier, la connaissance des stocks disponibles est indispensable à l'agriculture pour conduire avec précision le report des blés de la récolte de 1933.

Vous recevrez en temps utile les instructions et les imprimés qui vous permettront d'organiser les opérations de ce recensement. Mais dès à présent, il vous appartient d'en faire ressortir la nécessité aux populations agricoles et de les préparer à apporter à cette enquête leur entière et confiante collaboration.

Pour cette campagne de propagande à poursuivre avec le concours de la presse, vous devrez faire appel à la collaboration du directeur des Services agricoles, ainsi qu'à celle des présidents de l'Office agricole départemental de la Chambre d'Agriculture et des grandes associations agricoles de votre département.

Je laisse à votre propre initiative le soin d'organiser cette campagne de propagande que je me propose d'ailleurs de seconder par des communications radio-phoniques, d'accord avec mon collègue des P. T. T. Toutefois, il semble que l'apposition de nombreuses affiches dans les communes, constitue un des moyens d'atteindre les milieux agricoles intéressés. J'adresserai au directeur des Services agricoles un projet d'affiche, mais il est bien entendu que la teneur pourra et devra en être modifiée, afin de tenir compte des particularités psychologiques propres à votre département.

Quelle qu'en soit la rédaction définitive, ce texte devra être précis, succinct, clair et suggestif et la typographie devra attirer et forcer l'attention des cultivateurs.

Je vous laisse le soin d'apprécier s'il conviendra de demander au directeur des Services agricoles et aux présidents des organismes et groupements précités de signer cet appel avec vous.

Pour couvrir les frais de propagande, il vous sera ouvert à cet effet, sur le budget du ministère de l'Agriculture, un crédit de 1.000 francs que je vous déléguerais sur le vu d'une copie de la facture d'impression et d'un spécimen de ladite affiche.

OBLIGATIONS DE LA MEUNERIE

En précisant dans les articles 2 et 3 de la loi du 17 mars 1934, les conditions dans lesquelles circuleront désormais les blés stockés ou reportés, les farines panifiables et les farines basses, le législateur a voulu rendre possible et efficace le contrôle du travail des minoteries et assurer notamment le respect du taux de blutage.

L'article 2 stipule que les blés stockés et les blés reportés ne peuvent circuler sans être accompagnés d'un titre de mouvement, délivré par le service local des contributions indirectes. Dès lors, il devient possible de se rendre compte si les minoteries utilisent ces blés dans les proportions qui leur sont fixées par les arrêtés du ministre de l'Agriculture.

D'autre part, la délivrance aux meuniers des titres de mouvement pour la circulation des farines panifiables est liée à la justification qu'ils sont tenus de faire de l'emploi régulier des blés stockés et reportés et aussi à la quantité de farines basses exportées ou dénatées par eux. Cette disposition nouvelle présente un intérêt de premier ordre, car elle dégage les éléments essentiels d'un contrôle sérieux et efficace.

Enfin l'article 3 établit un double barrage à l'exportation exagérée de la farine panifiable en stipulant à la fois que la quantité de farine extraite d'un quintal de blé ne peut être supérieure au poids spécifique de ce blé diminué de 14 kilos, et qu'en aucun cas elle ne peut dépasser 65 kilos.

Des décrets en préparation fixeront les détails d'application de ces mesures.

BLÉ DESTINÉ A LA CONSOMMATION FAMILIALE ECHANGES DE BLÉ ET DE FARINE CONTRE DU PAIN

L'article 4 de la loi du 17 mars 1934 définit les conditions dans lesquelles les blés destinés à la consommation familiale peuvent être exonérés, à raison de 3 quintaux par personne, de la taxe de 3 francs instituée pour l'organisation de la défense du marché du blé. Il prévoit, en outre, les conditions dans lesquelles vous aurez à établir dans votre département, en vous inspirant des usages locaux, les règles qui président, pour la consommation familiale, à l'échange du blé ou de la farine contre du pain.

Ces dispositions constituent une dérogation au principe posé par l'article premier de la loi. Elles font naître des exceptions dont la limitation est difficile et qui sont de nature à compliquer sérieusement les opérations de contrôle. Le décret prévu par le premier alinéa de l'article 4 vous précisera les conditions dans lesquelles vous devrez l'appliquer.

Mais, d'ores et déjà, je crois nécessaire de vous faire ressortir l'importance de ces dispositions. Elles ont pour but de permettre au législateur de faire bénéficier de certains avantages la consommation familiale.

Les usages locaux et anciens auxquels vous devez vous reporter pour établir la liste des bénéficiaires sont ceux qui consacrent des pratiques existant avant guerre, et qui se sont maintenues sans interruption jusqu'à présent.

Vous demanderez à votre Comité départemental d'organisation et de contrôle de la production et du commerce des céréales de vous apporter toutes les précisions utiles sur les conditions et sur les communes dans lesquelles ces usages anciens ainsi compris sont en vigueur.

Vous aurez également à fixer en poids les quantités de pain ou de farine, ou de farine et de sous-produits à remettre par le boulanger ou le meunier aux cultivateurs échangistes.

Enfin, il vous appartient, aux termes de l'article 4, de fixer le taux de blutage pour la consommation familiale. Tout en tenant compte à la fois des usages locaux, des intérêts généraux des producteurs de blé et des exigences du contrôle, il semble que les échangistes puissent recevoir satisfaction par l'adoption d'un taux de blutage qui ne dépasserait pas 72 %. Les échangistes bénéficieraient ainsi de 65 kilos de farine panifiable réglementaire auxquels s'ajouteraient 7 kilos de farine basse.

CONTROLE DE L'APPLICATION DE LA LOI

Pour assurer la répression des fraudes et des abus dans le commerce des blés et des farines, la loi du 28 décembre 1933 a institué les Comités interprofessionnels de défense du marché du blé. Ces organismes sont en voie de formation. Mais il se peut que dans certains départements leur constitution ne puisse être réalisée ou que leurs moyens d'action soient insuffisants. En prévision de cette éventualité, l'article 6 de la loi du 17 mars 1934 prévoit qu'après avis du Comité départemental il vous appartient de faire asseoir les agents nécessaires à la surveillance du marché des blés et des farines.

Ces agents seront rétribués dans les conditions prévues pour les agents du Comité interprofessionnel. A ce sujet, je précise que les frais de contrôle seront supportés par l'Etat pour les quatre cinquièmes, le surplus de la dépense devant être couvert soit par le département, soit par les Chambres d'Agriculture ou de Commerce, soit par les professions intéressées.

L'exécution de la loi et la défense du marché des blés ne peuvent être assurées sans un contrôle rigoureux ne s'exerce pas à la fois sur les transactions commerciales, sur le travail des moulins et dans les boulangeries.

Dans l'état des textes en vigueur les agents des Comités interprofessionnels, les agents des contributions indirectes, les agents de la Répression des fraudes et enfin les officiers de police judiciaire peuvent concourir à l'exercice de ce contrôle.

Sans limiter l'initiative de ces agents, mais en vue d'obtenir de leur concours le maximum d'efficacité, il convient de spécialiser en principe leurs efforts et leur action, de la manière suivante :

1° Les officiers de police judiciaire seront plus spécialement chargés de la surveillance des marchés et de s'assurer que le prix minimum y est respecté ;

2° Les agents des Comités interprofessionnels surveilleront plus particulièrement les opérations de dénaturation et d'emploi des blés et des farines basses, tout en continuant à exercer les attributions définies dans ma circulaire n° 512 du 27 janvier 1934 ;

3° Les agents de la répression des fraudes auxquels les Comités pourront faire appel en s'adressant à l'inspecteur principal de ce service, auront à réprimer les fraudes portant sur la qualité des marchandises mises en vente et sur le respect des prescriptions réglementaires édictées à ce sujet. Ils opéreront à cet effet les prélèvements d'échantillons des marchandises suspectes (1) ;

4° Enfin, 70 contrôleurs principaux des contributions indirectes, spécialement désignés à cet effet, contrôleront le fonctionnement des moulins, notamment l'utilisation des

blés stockés et reportés et veilleront au respect des obligations imposées aux meuniers en ce qui concerne le taux d'extraction des farines panifiables et la circulation des produits de mouture. L'action de ces fonctionnaires qui relèvent de l'autorité de leurs chefs hiérarchiques, s'exercera en liaison constante avec vos services et avec le Comité départemental interprofessionnel.

Sans entraver l'action de ces divers contrôleurs, il vous appartient de veiller à ce que leurs efforts soient coordonnés. Dans cet ordre d'idées, il vous suffira le plus souvent de diriger et de suivre les travaux du Comité interprofessionnel qui groupe dans son sein les autorités dont relèvent ces contrôleurs et en l'absence ou du fait de la carence de ce Comité de vous appuyer sur le Comité départemental.

Conçu sur ces bases, le contrôle permettra de déceler les infractions à la législation sur l'organisation et la défense du marché du blé. Je vous rappelle que ces infractions peuvent faire l'objet d'amendes fiscales infligées par le Service des contributions indirectes, suivant la procédure propre à ce Service. Je vous prie de signaler pour la dernière fois aux meuniers qui ne sont pas encore en règle que cette dernière disposition sera mise incessamment en vigueur.

Enfin, il importe que dans l'application de la loi, les groupements professionnels bénéficiaires de contrats de stockage à vente échelonnée ou de report montrent l'exemple d'un strict respect des prescriptions légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le prix minimum aussi bien du blé que des farines et de l'échelonnement de la vente des stocks. Je vous serais obligé de rappeler à ces groupements leurs obligations sur ces points et vous prie de me signaler des manquements que vous pourriez constater à ce sujet. Je n'hésiterai pas à les sanctionner par l'annulation des contrats de stockage ou de report, qui auraient été passés avec ces groupements par mon administration.

Les développements qui précèdent mettent en lumière les dispositions essentielles de la loi du 17 mars 1934 et l'esprit dans lequel le Parlement les a conçues et votées. Si ces dispositions apportent quelques modifications au texte des lois des 10 juillet et 28 décembre 1933, elles les complètent le plus souvent.

La législation actuelle, sans être définitive, permet au Gouvernement d'intervenir utilement pour assurer à des cours normaux et de prévenir les difficultés que ne manqueraient pas à provoquer l'effondrement du marché du blé.

Je n'insisterai pas auprès de vous sur le haut intérêt que le Gouvernement attache à la mise en application rapide et complète des mesures votées par le Parlement. En vous inspirant des directives qui vous sont données dans la présente circulaire, vous voudrez bien prendre sans retard les dispositions nécessaires pour assurer le respect de cette loi dans votre département.

Procédant par ordre d'urgence, vous devez :

1° Hâter la constitution du Comité interprofessionnel de défense du marché du blé et lui faire désigner le ou les agents proposés à l'agrément de M. le Ministre de l'Agriculture ou faire appel sans retard au Comité départemental ;

2° Entamer immédiatement et poursuivre la campagne de propagande destinée à préparer les populations agricoles aux déclarations des emblavures et des stocks ;

3° Rassembler les informations qui vous permettront de prendre, à bref délai, les arrêtés destinés à régler les conditions des échanges de blé ou de la farine contre du pain.

Vous voudrez bien me rendre compte pour le 30 avril, sous le timbre de l'Office de Renseignements agricoles, service économique, de l'application des mesures prévues dans ladite circulaire, dont j'adresse copie pour information aux directeurs des Services agricoles.

HENRI QUEVILLE,

20 % DE BAISSE
à partir de ce jour
DESMARIS FRÈRES
présentent
OLAZUR
leur nouvelle huile de marque
16 pour autos
les 2 litres...



Poids et Qualité
des Récoltes de Tabac

Si la nature des sols et leur fertilité naturelle ont une influence marquée sur la végétation du tabac, les matières fertilisantes incorporées ont une action encore plus manifeste sur le rendement et la qualité.

Les habiles praticiens qui « soignent » leur tabac savent qu'un bon rendement, en poids peut parfaitement aller de pair avec la combustibilité, la souplesse, la bonne couleur des feuilles et l'arôme.

Ils choisissent pour cette culture une terre profonde, intermédiaire entre argile et sable, quelquefois un peu calcaire. Ils la préparent convenablement par les labours et la munissent en temps voulu d'une bonne fumure organique. Les engrais minéraux épanchés ensuite dans de légers sillons pourront donner leur plein effet, mais à la condition qu'ils soient complets, c'est-à-dire qu'ils contiennent azote, acide phosphorique et potasse et qu'ils soient équilibrés.

L'azote doit être en quantité suffisante pour subvenir aux besoins du tabac en cet élément, mais ce serait une erreur de croire qu'il faille en abuser. Le tabac qui reçoit de l'azote en trop mûrit mal, se dessèche difficilement, prend une couleur noire ou verte, et sa qualité diminue considérablement. Or, il faut se rappeler, avant d'utiliser tout engrais azoté, que les champs de tabac ont déjà été fumés abondamment avec des matières organiques, qu'ils contiennent par conséquent déjà beaucoup d'azote, et que la mesure risque d'être dépassée dangereusement si l'on emploie des engrais exclusivement azotés. Il faut donner la préférence à un engrais dans lequel l'azote est bien dosé et équilibré par les autres éléments.

L'acide phosphorique et la potasse entrent comme l'azote dans la composition de la charpente et des feuilles du tabac ; ils sont donc indispensables, tant pour la production que pour la qualité. Mais pas plus que l'azote, ils ne doivent être apportés chacun seul. L'action d'un élément doit toujours en effet être équilibrée par celle des autres. Ceci explique pourquoi un engrais complet, tel que le Phosano-Riche, donnera des résultats supérieurs ; cet engrais apporte les trois éléments fertilisants essentiels, liés chimiquement entre eux et se faisant ainsi naturellement équilibre.

Cet engrais est d'un usage courant en Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne. Utilisé dans les mêmes conditions que les fumures employées habituellement, il a donné à meilleur compte plus de poids et de qualité. Souvent les tabacs sur lesquels il était appliqué ont mieux résisté à un « wild-fire », ce qui est dû à l'équilibre existant entre les éléments qu'il renferme.

Cet engrais est donc des plus recommandables et nous le signalons à l'attention des planteurs de tabac.

L. CASSARIN,

Directeur R. des Services Agricoles.

N. B. — Nous rappelons que le Phosano est en vente chez tous les dépositaires du Syndicat des Agriculteurs ; si ceux-ci n'en ont pas en magasin ils peuvent s'en procurer facilement.

Aux plantes sarclées et aux céréales de printemps, il faut beaucoup d'acide phosphorique soluble dans l'eau. Le moment est venu. Commandez sans tarder, votre

Superphosphate de chaux
l'engrais phosphaté de base
Vos céréales d'automne sont ensemencées par l'hiver. En couverture : un mélange d'engrais azoté et de Superphosphate de chaux. Vous serez étonné du résultat



CONCOURS REGIONAL DE LA RACE MAINE-ANJOU A RENNES

Il est rappelé que le grand Concours annuel de la Race bovine Maine-Anjou qui a lieu ordinairement dans les départements de Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe, se tiendra cette année à Rennes, dans l'enceinte de la Foire-Exposition, les 4, 5 et 6 mai.

A ce Concours sera adjoint un Concours laitier et bœuf pour les vaches de la Race Maine-Anjou.

Tous renseignements sont fournis par M. Jagueaud, directeur des Services agricoles, 3, place du Palais, à Rennes, ou par M. Delhommeau, secrétaire de la Société des Elevateurs de la Race Maine-Anjou, 12, avenue Carnot, à Château-Gontier (Mayenne).

Si vous voulez une ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE, garantie malgré la pluie...

chez CAILLOCE
10, Rue Crébillon - NANTES
Vous aurez un travail soigné et consciencieux aux plus bas prix.

Le Nitrate de Chaux, Nitrate français

Au moment où de nombreux groupements agricoles réclament avec insistance du nitrate de soude du Chili dont l'importation est continuellement interrompue, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'à côté de l'engrais chilien, dont la haute valeur fertilisante reste en dehors de toute discussion, il existe depuis quelques années déjà des nitrates de synthèse de production française, qui se sont fait de maintenant une large place sur le marché national.

Le plus ancien en date des nitrates synthétiques est le Nitrate de Chaux dont la fabrication a commencé en France dès 1920, dans l'usine de Soudou, près de Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées, pendant la guerre et pour les besoins de la défense nationale par la Société Norvégienne de l'Azote, alors spécialisée dans cette fabrication. L'usine de Soudou a été reprise quelques années plus tard (1927) par la Société des Phosphates Tunisiens et des Engrais Azotés et Composés qui l'a complètement transformée. C'est encore, à ce jour, la plus importante fabrique française de Nitrate de Chaux. Tout près d'elle se place, par l'importance de sa production, l'usine de la Madeleine, près de Lille, exploitée par les établissements Kalmann depuis 1929.

Après ces deux gros producteurs viennent la Société Anonia qui fabrique du Nitrate de Chaux à Wingle, près de Lens, dans le Pas-de-Calais, depuis 1928, la Compagnie de Saint-Gobain, qui a monté cette fabrication en 1932 à son usine de Grand-Quevilly, près de Rouen, en Seine-Inférieure et la Nitrogene qui exploite depuis quelques années l'usine de la Roche de Rame, près de Briançon, dans les Hautes-Alpes. Toutes ces usines produisent ensemble près de 13.000 tonnes de Nitrate de Chaux par mois, soit en 1933, soit en 1934, ce qui correspond à la demande probable de cette campagne (1933-1934).

Depuis 2 ans, en effet, la consommation du Nitrate de Chaux en France dépasse 100.000 tonnes ; elle a été de 106.000 tonnes au cours de la dernière campagne et bien qu'il soit trop tôt pour faire des prévisions, en raison du retard apporté aux travaux de saison par les mauvais temps, on peut escompter pour cette année un chiffre supérieur.

Il n'est encore, d'ailleurs, qu'une petite partie de nos besoins en nitrates, qui sont de l'ordre de 300 à 400.000 tonnes, mais n'oublions pas que la capacité de production de l'industrie française du Nitrate de Chaux est très supérieure à sa production effective actuelle et qu'on fabrique aussi en France, notamment dans les usines de I. O. N. L. A. à Louviers et dans quelques usines privées réparties sur l'ensemble du territoire, un tonnage important de nitrate de soude synthétique et d'ammonitrates. Pour la campagne en cours, la production de l'industrie française est de l'ordre de 300.000 tonnes de nitrates synthétiques et c'est un devoir pour l'agriculture nationale de lui réserver, ses commandes avant d'en passer à l'étranger.

La comparaison des nitrates synthétiques et du Nitrate de Soude du Chili a été faite à maintes reprises tant en France qu'à l'étranger. Leurs effets sont identiques sur la végétation, mais il s'est créé des habitudes que beaucoup d'agriculteurs ont peine à changer ; l'aspect inaccoutumé des nouveaux engrais surprend à première vue et l'on répète, à leur propos, les objections que nos prédecesseurs dans la carrière agricole opposaient à l'emploi du Nitrate de Soude du Chili il y a 50 ou 60 ans.

En vérité, l'industrie française de la synthèse a fait un gros effort pour développer ses fabrications et améliorer leur présentation ; avec un peu de bonne volonté de la part des agriculteurs, elle pourrait suffire à la totalité de nos besoins, sans qu'il y ait lieu de recourir à l'importation qui charge encore exagérément notre balance commerciale.

LA BONNE PATISserie

Crème renversée au chocolat

Proportions pour 6 personnes : 1 litre de lait, 5 œufs, un verre de chocolat, 50 grammes de sucre pour la crème plus 50 grammes pour le caramel.

Temps de cuisson : 30 minutes. Temps d'exécution : 1 heure.

Faites fondre doucement le chocolat dans un verre de lait, faites chauffer en même temps, dans une casserole à part, le reste du lait. Versez celui-ci dans le chocolat lorsqu'il est bien cuit. Sucrez. Battez les œufs avec une fourchette comme pour faire une omelette et incorporez-y peu à peu le chocolat bouillant en tournant continuellement avec une cuillère en bois. Passez, versez dans un moule caramélisé et faites prendre au four dans un bain-marie. Laissez refroidir complètement et renversez la crème sur un compotier.

Crème renversée au café

Proportions pour 6 personnes : 1 litre de lait, 5 œufs, un verre de café extrêmement fort, 150 grammes de sucre pour la crème et 50 grammes pour le caramel.

Temps de cuisson : 30 minutes. Temps d'exécution : 1 heure.

Mettez le lait à bouillir sur le feu avec le sucre et pendant ce temps passez très doucement un verre d'eau bouillante sur 125 grammes de café en poudre mis dans un filtre pas trop grand. Ajoutez le café ainsi obtenu au lait. Battez les œufs avec une fourchette comme pour faire une omelette. Versez dessus peu à peu en tournant avec une cuillère en bois le café au lait bouillant. Passez, versez dans un moule caramélisé et faites prendre au four, dans un bain-marie. Laissez refroidir complètement et renversez la crème sur un compotier.

Ne laissez pas vos Bêtes souffrir de la soif

Ayez toujours et partout des réserves d'eau. Mettez à leur disposition des abreuvoirs et des bacs pratiques, indéformables, confortables et hygiéniques. Portez votre choix sur la marque des Etablissements ERNEST RONOT, vous aurez toute satisfaction.

Les Bacs sont galvanisés après fabrication, munis de poignées ou non. Quoique très maniables, ils peuvent être montés sur roues pour faciliter leur déplacement. Construits en tôle d'acier de 3 mm, entièrement rivés et avec bordure moderne, ils sont très solides et très résistants. Vous trouverez aussi le BAC CYLINDRIQUE. Tous ces bacs sont de contenances à volonté.

Les ABREUVOIRS ont fait l'objet des meilleurs soins, construits en tôle d'acier galvanisé et emboutis d'une seule pièce, sans rivets et sans boulons, ils sont indéformables. Leurs bordures étant arrondies, les animaux ne risquent pas de se blesser.



Leur nettoyage est des plus faciles et par suite hygiénique. Tous modèles, même pour moutons, et toutes contenances.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Vous trouverez l'engrais acide Votre Terre parmi les Engrais Composés Saint-Gobain.

SI VOUS SOUFFREZ DE

HERNIE

ou d'AFFECTIONS ABDOMINALES

Vous irez voir l'éminent Spécialiste des Etablissements A. CLAVERIE, la vieille maison de confiance qui, par l'incomparable supériorité de ses Appareils, sa compétence et son honnêteté, est devenue la plus considérable et la plus célèbre du monde entier.

SUCCURSALE NANTES, 8, rue Crébillon (ouverte tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 7 heures). Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. à :

« Traités de la hernie » et des « Affections abdominales » Conseils et renseignements gratuits et discrètement

A. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS

LA CALVITIE REND CHAUVE LA CALVITIE REND LAID

Il vaut mieux prévenir que d'attendre. D'être chauve, 15 ans d'existence à Nantes. Vous donnez la garantie de notre Seve Capillaire « HIDALGO » à base de cellules Capillaires organiques, pour

SUPPRIMER LA CALVITIE

NOTRE SEVE CAPILLAIRE « HIDALGO »

Pent vous être fourni en extrait Essence pure pour préparer vous-mêmes un 1/2 litre de seve capillaire pour 25 fr. Comptez le shampooing spécial. Nos expéditions pour toute la France. Au reçu de 27 fr. en timbres-poste ou mandat. Ou contre remboursement de 30 francs. Au magasin de détail nous avons les Rayons des mieux assortis de tout l'Ouest. En rasoirs, brosses, savons, brosses, brosses, produits et appareils d'hygiène.

Adressez vous commandes **LABORATOIRE « HIDALGO » de PARIS** Passage Pommeraye, à NANTES Au-dessous du Grand Dentiste

Lutte contre le Doryphore

Avec les premiers beaux jours, et vraisemblablement au début de juin, les rayons du soleil vont faire sortir les insectes parfaits de leur léthargie hivernale.

Depuis 1931, et malgré toute la vigilance apportée dans la lutte, le nombre des foyers s'est étendu dans le département de la Loire-Inférieure, à tel point qu'on peut considérer que seules les régions avoisant la côte ne sont pas encore contaminées.

Il n'est pas douteux que de nombreux insectes de la dernière génération de 1933 ont pris leurs quartiers d'hiver dans le sol et vont de nouveau faire leur apparition en même temps qu'ils élèveront l'aire de contamination.

Les méthodes de lutte contre le Doryphore ont déjà été précisées à maintes reprises et, succinctement, nous rappellerons que, pour être efficace, la lutte repose essentiellement :

1° Dans le ramassage précoce et répété des adultes, de leurs pontes et des larves et dans leur destruction par le feu.

2° En pulvérisations arsenicales sur le feuillage des pommes de terre, autour du foyer contaminé, pour assurer la destruction des jeunes larves qui échappent au ramassage.

En 1933, la fourniture d'arséniate sera faite à prix réduit. Elle sera assurée par les agents du Syndicat de Défense permanente contre les ennemis des cultures, qui prendront en charge les stocks d'arséniate actuellement déposés dans chaque Mairie des communes contaminées.

Comme par le passé la déclaration des foyers sera faite à la Mairie, où il sera délivré au déclarant un bon spécial lui permettant de prendre livraison du produit insecticide chez l'Agent syndical qui en percevra le prix fixé pour la vente.

Le Service départemental de lutte, dont le siège est à la Direction des Services Agricoles, 33, rue de Strasbourg, à Nantes, continuera à fournir aux intéressés tous renseignements utiles et, notamment, assurera la plus ample propagande par l'envoi de notices, tracts, images coloriées, etc...

VOUS AUREZ UNE SITUATION

EN QUELQUES MOIS, si vous suivez les Cours pratiques Commerciaux de l'Ecole Agricole, 6, rue Crébillon, à Nantes. Cours à jour, le soir et par correspondance. Envoi gratuit du Programme.

13° FOIRE INTERNATIONALE RENNES

28 AVRIL au 6 MAI 1934

Sous le haut patronage de M. le Président de la République

Exposition Agricole d'Eté
les 6 derniers jours

GRAND CONCOURS REGIONAL d'Animaux

CRÉDIT NANTAIS

Quelques Conseils de Saison

A propos des Ammonitrates

Ces engrais, les derniers nés des engrais azotés, ont gagné la sympathie des cultivateurs par leur belle présentation et leur efficacité. Encore un engrais de plus, direz-vous ? Oui, mais engrais qui répond à une nécessité bien établie. On vous dit, en effet : Ammoniaque quand il pleut, Nitrate quand il fait sec, et ceci est vrai partout ; seulement, vous n'avez heureusement pas tous une sciatique ou un rhumatisme pour vous empêcher d'aller au champ. L'industrie des engrais chimiques cherche à combiner ces deux formes d'azote pour le plus grand bien des cultivateurs.

A partir du Nitrate d'ammoniaque, les usines ont donc réalisé le Calconit, le Nitrammo et l'Ammonit, qui rentrent tous les trois dans la catégorie des Ammonitrates, terme général, pour bien indiquer que ces engrais contiennent 15,5 % d'azote, moitié ammoniacal, moitié nitrique. Par conséquent, ne vous inquiétez pas de leur couleur ou de la forme de leur granulation, et retenez seulement que les Ammonitrates sont des engrais réguliers, d'action toujours efficace, qui, sur vos blés comme sur vos plantes sarclées ou sur vos prairies, feront merveille.

A propos des Mélanges désherbants

On ne dira jamais trop l'intérêt d'une formule qui permette aux cultivateurs de mettre deux engrais à la fois, et de faire pousser la bonne plante en faisant crever la mauvaise, autrement dit de désherber.

Le mélange Cianamide-Sylvinite a rencontré cette année un accueil particulièrement favorable ; malgré l'absence de mauvaises herbes, de nombreux cultivateurs n'ont pas hésité à utiliser le mélange qui leur permettait de faire automatiquement l'apport de deux éléments, qu'ils n'auraient pas fait sans cela.

Il faut cependant attirer l'attention de ceux qui voudraient maintenant traiter au mélange Cianamide-Sylvinite sur les faits suivants : Pour qu'un traitement herbicide soit efficace, ce ne doit pas être l'engrais désherbant, il faut que la plante à détruire ne soit pas trop vieille ; c'est au moment où les sauges ou ravenelles ont trois petites feuilles qu'il faut les prendre, pas après. De plus, dans le bocage vendéen et en général dans toutes les régions où l'on fait des trèfles dans le blé, il faut bien penser à traiter suffisamment tôt, pour que l'engrais ait pu s'incorporer au sol avant les semis de trèfles. Pour ces raisons, nous n'hésiterons pas à déconseiller l'usage tardif de l'engrais désherbant, pour les blés en question.

Ces restrictions faites, nous continuons à conseiller à tous ceux qui ont des blés sales, d'essayer cette technique qui n'est déjà plus nouvelle, et qui peut vous donner de belles pailles, de beaux grains, et des terres propres.

P. DE LA GARANDIERE, Ingénieur agricole.

EN VENANT A LA FOIRE, ALLEZ DÉJEUNER AU PETIT VATEL

RESTAURANT, 6, rue des Chapelles, NANTES

Son Repas à 9 francs, Vin et Café compris. Cuisine Bourgeoise.

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit PAR MAX DU VEUZIT

— Non, encore moins : cela vous forcerait à entrer dans un tas d'explications qui ne regardent pas le bonhomme.

Tenez, par exemple, dites que vous venez chercher pour moi l'adresse d'un de mes anciens officiers à qui je dois la vie et auquel je voudrais bien remettre un dépôt sacré... vous m'en parlez devant lui, si vous voulez.

— Il va vous interroger sur cet officier, vous demandant un tas de choses, tandis que moi, quel que soit le prétexte que j'invoquerai, le colonel l'acceptera sans mot dire.

— Alors ?

— Faites comme vous voudrez, je vous laisse carte blanche ; mais par pitié, mademoiselle, ne donnez pas une explication qui vous compromettrait d'une façon.

— Des Tournelles, je sais. Je connais de vue madame votre mère... Si vous voulez me faire l'honneur d'entrer... Oh ! j'en prendrai ce fauteuil, je vous en prie.

Je m'assis, plus intimidée encore depuis que je savais qu'il me connaissait.

Pourtant, très aimablement, il ajoutait : — Quel que soit le motif de votre visite, mademoiselle, je suis à votre entière disposition.

Un pâle sourire de gratitude vint effleurer mes lèvres.

— Je vous remercie, monsieur. Je viens justement vous remercier... au nom de ma mère — celle-ci sort très peu... va rarement dans le monde — je viens vous prier de me permettre de consulter l'annuaire militaire. Nous avons pensé que vous deviez en posséder au moins un exemplaire et ma mère a besoin d'un renseignement qui doit s'y trouver... au sujet d'un parent.

— Voici plusieurs annuaires, là, sur ce rayon de bibliothèque. Ils sont à votre disposition, si même vous désirez les consulter chez vous.

— Oh ! vous êtes trop aimable, monsieur. Puisque vous m'y autorisez, je vais y chercher de suite le renseignement désiré.

— C'est cela ; faites, mademoiselle. Tenez, mettez-vous ici, auprès de cette table, vous serez plus à l'aise pour feuilleter... Voici de l'encre et du papier pour le cas où vous désireriez transcrire quelque chose.

Il y avait trois officiers portant le même nom que mon père. L'un était capitaine en activité, l'autre commandant en retraite et le troisième, simple sous-lieutenant.

D'un autre côté, aucun d'eux ne portait le même prénom.

Dans chacun des annuaires, je fis les mêmes recherches sans obtenir d'autre résultat, sauf que sur ceux de trop ancienne date, le sous-lieutenant ne figurait pas.

J'eus au cœur une grosse déception, et les yeux embués d'humidité, je restai quelques instants mon coude à la table et ma tête appuyée sur mon poing fermé.

Mon hôte, soupçonnant que mes recherches n'aboutissaient pas comme je le désirais, me montra un agenda beaucoup plus ancien.

— Voyez celui-ci, mademoiselle. S'il ne

Samedi 14 avril 1934.

Pas de Crainte, Pas de Douleur

Le but du Comité de gestion de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL n'a jamais été d'en imposer apparemment aux gens venant de se faire soigner, puisque les prix officiellement pratiqués sont en rapport avec la facilité d'exécution des chirurgiens-dentistes titulaires.

C'est en vertu de la sélection des dentistes de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL, que toutes les interventions dentaires (extractions, plombages, etc...) sont considérées comme extrêmement simples.

En conséquence, pas de crainte, pas de douleur.

Nous rappelons au public les tarifs officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL :

SOINS
Extraction, la première... 3 fr. 25
les autres... 4 fr. 25
Plombage... 12 fr. 25
Traitement racine... 12 fr. 25

PROTHESE
Dentier : la dent... 16 fr. 65

EXEMPLE
Dentier 10 dents 2 crochets et une base... 203 fr. 15
Dentier 15 dents, 2 crochets et une base... 303 fr. 05
Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base, bas 14 dents plus 1 base... 493 fr. 50

L'Institut Dentaire National
23, Place de la Bourse - NANTES
(angle rue de la Fosse)

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

151. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce (L.-I.).

52. — A louer à moitié fruits pour la Toussaint 1934, bonne FERME de 20 hectares, dont 7 hectares de vignes en plein rapport, le reste en terres labourables et prairies, le tout d'un seul tenant. S'adresser au Syndicat.

53. — Vente en confiance de VACHES et GENISSES Normandes, sélectionnées et de race pure. S'adresser au Bureau du Syndicat.

DEMANDES

33. — On demande un BON OUVRIER charbonnier, pour environs de Nantes. S'adresser au Syndicat.

34. — MENAGE jardinier cherche place basse-cour, jardinier ou homme toutes mains, ou pour diriger petite ferme ; homme 35 ans, femme 30 ans. Prendre adresse au Syndicat.

35. — Je cherche à louer GRAND JARDIN ou MAISON 4-6 pièces avec grand jardin, à Nantes ; préférence quartier Rennes-Vannes, Saint-Félix. S'adresser au Syndicat.

Prix-Courant (DÉTAIL)

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves... 50 >>
Riz Saigon n° 1... 60 >>
Quantité importante, diminution.
Riz Paddy (non décortiqué, pour chevaux et volailles). Graines de Betteraves (nous consulter).
Brisures de Riz... manque
Issues de Riz... 45 >>
Farine de Manioc... 73 >>
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ... 74 >>
Farine Arachide « Armar »... 77 >>
Farine « Kystett »... 175 >>
Farine lactée T. T... 175 >>
Mais pour volailles... au cours
Tourteau Coprah, en plaques... 75 >>
Tourteau amélioré Chepteline... 85 >>

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provende « Sucraff » n° 1... 67 >>
— « Sucraff » n° 2... 65 >>

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet n° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse, logé... 81 >>
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine, tourte) logé... 85 >>

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs... 81 >>
Optima pour porcelets et truies... 101 >>
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BOEUFs VACHES ET VEAUX

Optima lait :
cordon vert... logé 75 >>
cordon rouge... logé 88 >>
Optima engraissement :
pour boeufs... logé 84 >>
Optima veaux d'élevage :
cordon vert... logé 75 >>
cordon rouge... logé 88 >>

Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 >>
Quantité importante, nous consulter.

Provendeine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poisson... 165 >>
Granulé condensé... 115 >>
Grande Ponduse... 130 >>
Farine de viande alimentaire... 165 >>
Farine d'os alimentaire... 87 >>
Coquilles huîtres broyées... 55 >>
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments mélassés

Mélasse Say... 69 >>
Son mélassé Say... 66 >>
Paille mélassée Say, 50 %... 60 >>
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Société anonyme « Ovov »

Boulettes « OVOV » n° 1 pour ponduse... 117 >>
N° 2 pour sujets en croissance... 122 >>
N° 2 bis, pour poussins... 150 >>
N° 2 ter, pour poussins... 130 >>
N° 3, pour poules en mue... 130 >>

Coquilles d'huîtres, logées... 61 >>
Boulettes « LAPOX », logées... 98 >>
Farine de viande, logée... 190 >>
par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 250 non reprises.

Biscuits pour Chiens

Dog Cake n° 1 (biscuits farine de blé)... 140 >>
Dog Cake n° 2 (biscuits farine de blé avec viande)... 145 >>
Dog Cake n° 3 (biscuits farine de blé avec huile de foie de morue)... 150 >>
Dog Cake n° 4 (biscuits farine de blé avec œufs)... 145 >>
Ces prix s'entendent aux 50 kilos, franco de port et emballage en petite vitesse, pour un minimum de 50 kilos poids brut.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuillaye
HUILE D'OLIVE
Logée en estagnons, franco gare
Les 5 lit. : 47 fr. 50. Les 10 lit. : 91 fr.

HUILE « LA DELICATE »
Dep. Nantes Franco gare
5 litres logés... 25 25 31 22
10 — — — — — 49 50 58 50

Chaux agricole

Chaux roches...
Chaux blutée (sacs toile)...
Chaux blutée (sacs papier)...
départ Chateaufonds, nous consulter.
Chaux neige viticole, logée en sac papier, 4 feuilles de 35 kilos... le sac 10 >>

Produits viticoles

SULFATE DE CUIVRE
Sulfate français, belge... 126 >>
— anglais... 130 >>
Les 100 kilos départ Nantes.
Par grosses quantités, nous consulter.

BOUILLIE BAROÛSSE 60°

En caisse de 12 paquets carton de 2 kil., 46 fr. la caisse, départ Nantes.

BOUILLIE PERDOUX

63 % Sulfate de cuivre
En sacs de 50 kilos... 165 >>
En sacs de 25 kilos... 168 >>
En sacs de 10 kilos... 175 >>
franco gare grands réseaux par 500 kilos.

BOUILLIE-AZUR

En caisse... 160 >>
Fardeaux... 155 >>
Les 100 kilos départ Nantes.
Quantité importante, nous consulter.
Sulfostéarile cuprique... 115 >>

Savons

Marque G.H.B. blanc extra, 72 % d'huile, garanti... 220 >>
Savon Croix d'Or extra pur, 72 % d'huile... 225 >>
Les 100 kilos départ Nantes, par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux d'une livre, au choix.

Foires et Marchés de la Semaine

Mardi 17 avril. — Le Loroux-Bottereau, Varades.
Mercredi 18. — Geneston, Vieille-Vigne, Châteaubriant, Missillac.
Jeudi 19. — Pauls, Ancenis, Héric, Saint-Julien-de-Vouvantes.
Vendredi 20. — Nort-sur-Erdre, Saint-Malo-de-Guersac.
Dimanche 22. — Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 12 avril.

Farine de froment... 175
Blé (d'après la nouvelle loi) 125 50
Avoines grises ou noires... 53
Avoines bigarrées... 47
Sarrasin Bretagne... 87
Sarrasin Loire-Inférieure... 89
Orge indigène... 69
Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
Cours du 6 avril
VEAUX : 621. — Le kilo sur pied : 1re qualité, 3,75 à 5,25 ; 2e qualité, 3,50 à 4,50 ; 3e qualité, 3,25 à 4,25 ; 4e qualité, 3,00 à 4,00 ; 5e qualité, 2,75 à 3,75 ; 6e qualité, 2,50 à 3,50 ; 7e qualité, 2,25 à 3,25 ; 8e qualité, 2,00 à 3,00 ; 9e qualité, 1,75 à 2,75 ; 10e qualité, 1,50 à 2,50 ; 11e qualité, 1,25 à 2,25 ; 12e qualité, 1,00 à 2,00 ; 13e qualité, 0,75 à 1,75 ; 14e qualité, 0,50 à 1,50 ; 15e qualité, 0,25 à 1,25 ; 16e qualité, 0,00 à 1,00 ; 17e qualité, 0,00 à 0,50 ; 18e qualité, 0,00 à 0,25 ; 19e qualité, 0,00 à 0,00 ; 20e qualité, 0,00 à 0,00 ; 21e qualité, 0,00 à 0,00 ; 22e qualité, 0,00 à 0,00 ; 23e qualité, 0,00 à 0,00 ; 24e qualité, 0,00 à 0,00 ; 25e qualité, 0,00 à 0,00 ; 26e qualité, 0,00 à 0,00 ; 27e qualité, 0,00 à 0,00 ; 28e qualité, 0,00 à 0,00 ; 29e qualité, 0,00 à 0,00 ; 30e qualité, 0,00 à 0,00 ; 31e qualité, 0,00 à 0,00 ; 32e qualité, 0,00 à 0,00 ; 33e qualité, 0,00 à 0,00 ; 34e qualité, 0,00 à 0,00 ; 35e qualité, 0,00 à 0,00 ; 36e qualité, 0,00 à 0,00 ; 37e qualité, 0,00 à 0,00 ; 38e qualité, 0,00 à 0,00 ; 39e qualité, 0,00 à 0,00 ; 40e qualité, 0,00 à 0,00 ; 41e qualité, 0,00 à 0,00 ; 42e qualité, 0,00 à 0,00 ; 43e qualité, 0,00 à 0,00 ; 44e qualité, 0,00 à 0,00 ; 45e qualité, 0,00 à 0,00 ; 46e qualité, 0,00 à 0,00 ; 47e qualité, 0,00 à 0,00 ; 48e qualité, 0,00 à 0,00 ; 49e qualité, 0,00 à 0,00 ; 50e qualité, 0,00 à 0,00 ; 51e qualité, 0,00 à 0,00 ; 52e qualité, 0,00 à 0,00 ; 53e qualité, 0,00 à 0,00 ; 54e qualité, 0,00 à 0,00 ; 55e qualité, 0,00 à 0,00 ; 56e qualité, 0,00 à 0,00 ; 57e qualité, 0,00 à 0,00 ; 58e qualité, 0,00 à 0,00 ; 59e qualité, 0,00 à 0,00 ; 60e qualité, 0,00 à 0,00 ; 61e qualité, 0,00 à 0,00 ; 62e qualité, 0,00 à 0,00 ; 63e qualité, 0,00 à 0,00 ; 64e qualité, 0,00 à 0,00 ; 65e qualité, 0,00 à 0,00 ; 66e qualité, 0,00 à 0,00 ; 67e qualité, 0,00 à 0,00 ; 68e qualité, 0,00 à 0,00 ; 69e qualité, 0,00 à 0,00 ; 70e qualité, 0,00 à 0,00 ; 71e qualité, 0,00 à 0,00 ; 72e qualité, 0,00 à 0,00 ; 73e qualité, 0,00 à 0,00 ; 74e qualité, 0,00 à 0,00 ; 75e qualité, 0,00 à 0,00 ; 76e qualité, 0,00 à 0,00 ; 77e qualité, 0,00 à 0,00 ; 78e qualité, 0,00 à 0,00 ; 79e qualité, 0,00 à 0,00 ; 80e qualité, 0,00 à 0,00 ; 81e qualité, 0,00 à 0,00 ; 82e qualité, 0,00 à 0,00 ; 83e qualité, 0,00 à 0,00 ; 84e qualité, 0,00 à 0,00 ; 85e qualité, 0,00 à 0,00 ; 86e qualité, 0,00 à 0,00 ; 87e qualité, 0,00 à 0,00 ; 88e qualité, 0,00 à 0,00 ; 89e qualité, 0,00 à 0,00 ; 90e qualité, 0,00 à 0,00 ; 91e qualité, 0,00 à 0,00 ; 92e qualité, 0,00 à 0,00 ; 93e qualité, 0,00 à 0,00 ; 94e qualité, 0,00 à 0,00 ; 95e qualité, 0,00 à 0,00 ; 96e qualité, 0,00 à 0,00 ; 97e qualité, 0,00 à 0,00 ; 98e qualité, 0,00 à 0,00 ; 99e qualité, 0,00 à 0,00 ; 100e qualité, 0,00 à 0,00 ; 101e qualité, 0,00 à 0,00 ; 102e qualité, 0,00 à 0,00 ; 103e qualité, 0,00 à 0,00 ; 104e qualité, 0,00 à 0,00 ; 105e qualité, 0,00 à 0,00 ; 106e qualité, 0,00 à 0,00 ; 107e qualité, 0,00 à 0,00 ; 108e qualité, 0,00 à 0,00 ; 109e qualité, 0,00 à 0,00 ; 110e qualité, 0,00 à 0,00 ; 111e qualité, 0,00 à 0,00 ; 112e qualité, 0,00 à 0,00 ; 113e qualité, 0,00 à 0,00 ; 114e qualité, 0,00 à 0,00 ; 115e qualité, 0,00 à 0,00 ; 116e qualité, 0,00 à 0,00 ; 117e qualité, 0,00 à 0,00 ; 118e qualité, 0,00 à 0,00 ; 119e qualité, 0,00 à 0,00 ; 120e qualité, 0,00 à 0,00 ; 121e qualité, 0,00 à 0,00 ; 122e qualité, 0,00 à 0,00 ; 123e qualité, 0,00 à 0,00 ; 124e qualité, 0,00 à 0,00 ; 125e qualité, 0,00 à 0,00 ; 126e qualité, 0,00 à 0,00 ; 127e qualité, 0,00 à 0,00 ; 128e qualité, 0,00 à 0,00 ; 129e qualité, 0,00 à 0,00 ; 130e qualité, 0,00 à 0,00 ; 131e qualité, 0,00 à 0,00 ; 132e qualité, 0,00 à 0,00 ; 133e qualité, 0,00 à 0,00 ; 134e qualité, 0,00 à 0,00 ; 135e qualité, 0,00 à 0,00 ; 136e qualité, 0,00 à 0,00 ; 137e qualité, 0,00 à 0,00 ; 138e qualité, 0,00 à 0,00 ; 139e qualité, 0,00 à 0,00 ; 140e qualité, 0,00 à 0,00 ; 141e qualité, 0,00 à 0,00 ; 142e qualité, 0,00 à 0,00 ; 143e qualité, 0,00 à 0,00 ; 144e qualité, 0,00 à 0,00 ; 145e qualité, 0,00 à 0,00 ; 146e qualité, 0,00 à 0,00 ; 147e qualité, 0,00 à 0,00 ; 148e qualité, 0,00 à 0,00 ; 149e qualité, 0,00 à 0,00 ; 150e qualité, 0,00 à 0,00 ; 151e qualité, 0,00 à 0,00 ; 152e qualité, 0,00 à 0,00 ; 153e qualité, 0,00 à 0,00 ; 154e qualité, 0,00 à 0,00 ; 155e qualité, 0,00 à 0,00 ; 156e qualité, 0,00 à 0,00 ; 157e qualité, 0,00 à 0,00 ; 158e qualité, 0,00 à 0,00 ; 159e qualité, 0,00 à 0,00 ; 160e qualité, 0,00 à 0,00 ; 161e qualité, 0,00 à 0,00 ; 162e qualité, 0,00 à 0,00 ; 163e qualité, 0,00 à 0,00 ; 164e qualité, 0,00 à 0,00 ; 165e qualité, 0,00 à 0,00 ; 166e qualité, 0,00 à 0,00 ; 167e qualité, 0,00 à 0,00 ; 168e qualité, 0,00 à 0,00 ; 169e qualité, 0,00 à 0,00 ; 170e qualité, 0,00 à 0,00 ; 171e qualité, 0,00 à 0,00 ; 172e qualité, 0,00 à 0,00 ; 173e qualité, 0,00 à 0,00 ; 174e qualité, 0,00 à 0,00 ; 175e qualité, 0,00 à 0,00 ; 176e qualité, 0,00 à 0,00 ; 177e qualité, 0,00 à 0,00 ; 178e qualité, 0,00 à 0,00 ; 179e qualité, 0,00 à 0,00 ; 180e qualité, 0,00 à 0,00 ; 181e qualité, 0,00 à 0,00 ; 182e qualité, 0,00 à 0,00 ; 183e qualité, 0,00 à 0,00 ; 184e qualité, 0,00 à 0,00 ; 185e qualité, 0,00 à 0,00 ; 186e qualité, 0,00 à 0,00 ; 187e qualité, 0,00 à 0,00 ; 188e qualité, 0,00 à 0,00 ; 189e qualité, 0,00 à 0,00 ; 190e qualité, 0,00 à 0,00 ; 191e qualité, 0,00 à 0,00 ; 192e qualité, 0,00 à 0,00 ; 193e qualité, 0,00 à 0,00 ; 194e qualité, 0,00 à 0,00 ; 195e qualité, 0,00 à 0,00 ; 196e qualité, 0,00 à 0,00 ; 197e qualité, 0,00 à 0,00 ; 198e qualité, 0,00 à 0,00 ; 199e qualité, 0,00 à 0,00 ; 200e qualité, 0,00 à 0,00 ; 201e qualité, 0,00 à 0,00 ; 202e qualité, 0,00 à 0,00 ; 203e qualité, 0,00 à 0,00 ; 204e qualité, 0,00 à 0,00 ; 205e qualité, 0,00 à 0,00 ; 206e qualité, 0,00 à 0,00 ; 207e qualité, 0,00 à 0,00 ; 208e qualité, 0,00 à 0,00 ; 209e qualité, 0,00 à 0,00 ; 210e qualité, 0,00 à 0,00 ; 211e qualité, 0,00 à 0,00 ; 212e qualité, 0,00 à 0,00 ; 213e qualité, 0,00 à 0,00 ; 214e qualité, 0,00 à 0,00 ; 215e qualité, 0,00 à 0,00 ; 216e qualité, 0,00 à 0,00 ; 217e qualité, 0,00 à 0,00 ; 218e qualité, 0,00 à 0,00 ; 219e qualité, 0,00 à 0,00 ; 220e qualité, 0,00 à 0,00 ; 221e qualité, 0,00 à 0,00 ; 222e qualité, 0,00 à 0,00 ; 223e qualité, 0,00 à 0,00 ; 224e qualité, 0,00 à 0,00 ; 225e qualité, 0,00 à 0,00 ; 226e qualité, 0,00 à 0,00 ; 227e qualité, 0,00 à 0,00 ; 228e qualité, 0,00 à 0,00 ; 229e qualité, 0,00 à 0,00 ; 230e qualité, 0,00 à 0,00 ; 231e qualité, 0,00 à 0,00 ; 232e qualité, 0,00 à 0,00 ; 233e qualité, 0,00 à 0,00 ; 234e qualité, 0,00 à 0,00 ; 235e qualité, 0,00 à 0,00 ; 236e qualité, 0,00 à 0,00 ; 237e qualité, 0,00 à 0,00 ; 238e qualité, 0,00 à 0,00 ; 239e qualité, 0,00 à 0,00 ; 240e qualité, 0,00 à 0,00 ; 241e qualité, 0,00 à 0,00 ; 242e qualité, 0,00 à 0,00 ; 243e qualité, 0,00 à 0,00 ; 244e qualité, 0,00 à 0,00 ; 245e qualité, 0,00 à 0,00 ; 246e qualité, 0,00 à 0,00 ; 247e qualité, 0,00 à 0,00 ; 248e qualité, 0,00 à 0,00 ; 249e qualité, 0,00 à 0,00 ; 250e qualité, 0,00 à 0,00 ; 251e qualité, 0,00 à 0,00 ; 252e qualité, 0,00 à 0,00 ; 253e qualité, 0,00 à 0,00 ; 254e qualité, 0,00 à 0,00 ; 255e qualité, 0,00 à 0,00 ; 256e qualité, 0,00 à 0,00 ; 257e qualité,

LA SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ

Un ensemble remarquable d'appareils électriques de CUISSON, GRANDE CUISSON, Four de pâtisseries, four de charcutier, fourneau de restaurant, CUISINE DOMESTIQUE, Fours, réchauds, cuisinières, etc.

Et vous invite à déguster à son stand des pâtisseries et des crêpes cuites à l'électricité.

Une collection de POMPES répondant à tous les besoins, centrifuges, rotatives, à pistons, Laveuses d'auto à 20 kg.

Une LAVEUSE D'AUTO fournaissant l'eau à une pression de 20 kg. Démonstrations sur demande.

Une MACHINE À LAVER le linge, à ventouses mues mécaniquement et à chauffage électrique. Démonstrations tous les jours.

Des CHAUFFE-EAU électriques à accumulation, de toutes capacités, qui fournissent économiquement de l'eau très chaude pour les besoins de la toilette et du ménage.

Un TREUIL LÉGER de labour manœuvré actionné par un moteur électrique de 2 CV, et dont la consommation est inférieure à 1/2 kWh par arc.

Une BATTEUSE qui peut être utilisée dans presque toutes les fermes car elle ne nécessite qu'un moteur électrique de 5 CV, ce qui permet de battre économiquement.

Un CHASSIS chauffé électriquement, tout particulièrement recommandé aux maraîchers qui font des primeurs pour faire les semis avec une température convenable.

AU PALAIS DE L'ÉLECTRICITÉ VISITEZ LE STAND DE LA S. N. E. Cinéma gratuit Démonstrations permanentes de cuissons et pâtisseries électriques

ALIMENT COMPLET économique pour VEAUX porcelets

LACTINA SUISSE

ÉTABLISSEMENT BRUNNER
Villeneuve-la-Grande LYON

Pour les chevaux aussi...



du RIZ!

...en paille

Vos chevaux seront en parfait état et de belle apparence, si vous leur donnez du RIZ. Vous pouvez le leur distribuer sous forme de "Paddy" (riz non décortiqué) à condition de faire subir à ce "Paddy" un long trempage.

Écrire au Bureau de Propagande
62, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

CIDRE

COLORE - BONIFIÉ
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES

PAR LES
PRODUITS GATÉ

EXIGER LA VRAIE MARQUE
V. PH. et E. GALLICHERÉ - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Rozay; Prevost, à Héric; Sicard, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Laget, à Savenay; Thibault, à St-Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-roux, à Plessé.



une fourche plus légère et mieux en mains

Une fourche aux dents épaisses n'est pas plus résistante, elle pèse davantage et rien de plus.

Avec l'acier à haute résistance les fourches sont plus effilées, plus pénétrantes, plus légères et elles durent plus longtemps.

PEUGEOT

FRÈRES VALENTIGNY

En vente chez tous les quincailliers

AUSTIN 28 ET 36 C.V.

AGRICOLE-VIGNERON

FABRICATION FRANÇAISE

DIESEL Société Anonyme

LIANCOURT (Oise) **AUSTIN**



SI VOUS TROUVEZ LE VIN TROP CHER faites vous-même avec

L'EXTRAIT PICARD

(à base d'Extrait de Plantes)

BOISSON de MÉNAGE

agréable à boire, saine et économique, ayant le goût du cidre, et revenant à

25 CENTIMES LE LITRE

Le flac. 10 fr. franco contre mandat 11 fr. (co. cont. remboursement 12 fr.)
Les 3 flacons 30 fr. — 32 fr.

LABORATOIRES 112, Boulevard Saint-Martin, PARIS - X.

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques

COMBINES BARRAL

6 COMBINES BARRAL pour traiter 500 œufs 11 francs

Adresser les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. P. RIVIER fabricant des COMBINES BARRAL 8, villa d'Alesia, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

Attention! Seul les forts rendements. Vous gagner de l'argent. Utilisez le Gotaizole. Il mettra du foin dans vos bêtes. Engrais de la S. G. P. Paroisse (Nord)

la Compagnie de SAINT-GOBAIN (Direction Générale des Aff. Com. des Produits Chimiques)

1, Place des Saussaies - PARIS (ou à ses agents)

Un résultat entre MILLE (sur pommes de terre) M. CHAUVEL, à St-Gildas-des-Bois (Loire-Inf.) fumure courante sans Potazote 18.000 kgs fumure courante AVEC POTAZOTE 27.000 kgs

DOCUMENTATION GRATUITE N° P SUR DEMANDE

LE SUCCÈS DANS L'ÉLEVAGE DES POUSAINS est assuré avec les Nourritures "OVOX" et le concours de LA MÈRE POULE à 55 francs, franco

sans la caisse qu'on peut facilement faire soi-même. Consommation : 1 litre de pétrole en 10 jours

Société "OVOX"
69, Rue Monfoulon
NANTES

HANGARS AGRICOLES METALLIQUÉS

Consultez les **ATELIERS LEBERT, PALLARD & C^{ie}**

9, Rue du Pavillon-Chinois - NANTES

Construction soignée - Prix et Devis gratuits sur demande

Vous serez bien servis et vous paierez moins cher

AU SANS PAREIL

10, Rue du Calvaire - NANTES

RAYONS TRÈS COMPLETS

Vêtements pour Hommes et pour Dames tout faits et sur mesures

Articles pour Première Communion

Tissus - Blanc - Couvertures - Literie - Meubles

Chaussures - Modes - Chapellerie

Articles de Ménage - Chauffage - Eclairage

Phonographes - Bicyclettes - Machines à Coudre

ACCORDEZ-NOUS VOTRE CONFIANCE, VOUS N'AUREZ PAS À LE REGRETTER

L'immense variété de nos assortiments et l'importance de nos rayons vous permettent de faire vos achats dans la même maison, dans le minimum de temps, aux meilleurs prix

ENVOI FRANCO DE CATALOGUES ET ÉCHANTILLONS — LIVRAISON PAR AUTOMOBILES DANS TOUTE LA RÉGION

VÊTEMENTS

SIGRAND

NANTES - 16, rue du Calvaire - NANTES

1^{ère} COMMUNION

Pour cette cérémonie, notre choix incomparable de modèles s'étend des plus simples aux plus riches

MARIN blouse rentrante en serge laine marine, col simili, pantalon, depuis 85.	QUARTIER MAÎTRE en serge laine marine, col simili, depuis 75.
MARIN blouse rentrante, en belle serge marine col sole, pantalon, depuis 125.	COSTUME smoking revers sole serge laine marine et noir, depuis 95.
MARIN blouse rentrante, en belle serge blanche, col-sole, pantalon marine, depuis 95.	Avec pantalon, 110.
MARIN blouse rentrante, en très belle gabardine blanche col sole, pantalon marine, depuis 150.	COSTUME 2 pièces, belle serge marine, bordé trousse-sole, gilet ottoman blanc, depuis 175.
	COSTUME STON, corkscrew fin, pantalon blanc ou gris, depuis 250.

BONNETERIE - CHEMISERIE - CHAPELLERIE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE SPÉCIAL

DOCKS DE L'OUEST

Société nouvelle d'Alimentation et d'Approvisionnement

600 Succursales dans 10 Départements de l'Ouest

Entrepôts généraux : NANTES-BREST

ALIMENTATION - VINS - LIQUEURS

MERCERIE - ARTICLES DE MÉNAGE

A qualité égale : Prix inférieur

A prix égal : Qualité supérieure

TIMBRES-PRIMES SUR TOUS LES ARTICLES

Votre Costume pour les Fêtes

Élegant à 185 fr. — Très chic à 225 fr. — Parfait à 250 fr.

GRAND BON MARCHÉ, 1, Place Royale - Nantes